71e ANNÉE (8e Série) N° 18 4 MAI 1961

L'AMI DU CLERGÉ

REVUE DE TOUTES LES SCIENCES ECCLÉSIASTIQUES

SEMINARY LIBRARY
PASSIONIST FATHERS

SOMMAIRE

DOCTRINE

Notes Mariales, — I. MARIA ET ECCLESIA. *Actes du Congrès marial de Lourdes 1958* : — T. XI, « Maria et apostolatus Ecclesiæ », 273. — T. XII. « Maria et ars religiosa », 274.

II. LA MATERNITÉ SPIRITUELLE DE MARIE. *Bulletin de la Société française d'études mariales* : La maternité spirituelle dans *les documents pontificaux* (Dom Frénaud), 275 ; Bases bibliques (P. de Gœdt), 276 ; Expressions de la Tradition (G. Jouassard), 276 ; Moyen Age occidental (P. Barré), 276 ; « Ecce Mater tua », 277.

III. VARIA. P. Didier de Cré, *L'Epouse du St-Esprit*, 277. — C. Balic, *Mariologie de Pie XII* (Divinitas), 279. — A. de Aldama, Une opinion récente sur Marie et la connaissance de sa divine maternité, 279 ; « *Natus ex Maria Virgine* » (Gregorianum), 280. — Mgr G. Jouassard, *Deux chefs de file en théologie mariale : S. Epiphane et S. Ambroise*, 280.

Questions de science ecclésiastique. — Peut-on accorder encore des absolutions générales (religieux, tertiaires) la veille de fêtes qui n'ont plus de premières Vêpres, 280. — Tendre à la perfection *selon l'esprit d'un Tiers-Ordre* signifie-t-il : selon la « spiritualité » ou selon la « vocation » de l'Ordre ? 282. — L'Église honore-t-elle des saints du schisme ? 283.

Chronique d'Histoire des Religions. — Autour de Qumrân. A. Dupont-Sommer, *Les écrits esséniens découverts près de la Mer Morte*, 284. — J. van der Ploeg, etc. *La secte de Qumrân et les origines du christianisme*, 286. — H. Sérouya, *Les Esséniens*, 287.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : P. Fernessole, *Pie IX*, 288. — P. Jobit, *S. Thomas de Villeneuve*, 288. — L. de Vienne, *Spiritualité de la voix*, 288. — L. Guissard, *Ecrits en notre temps*, 288.

PREDICATION

Voir sommaire détaillé en tête des pages blanches.

DIRECTION : Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur — R. DESVOYES, Codirecteur
CORRESPONDANCE : M. le Directeur de « l'Ami du Clergé », BP 4 Langres (Hte-Mne)
PUBLICITÉ EXCLUSIVE : M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS (8e)

Paraît tous les jeudis à Langres

L'AMI DU CLERGÉ
REVUE HEBDOMADAIRE DE DOCTRINE ET DE PASTORALE

ABONNEMENTS		France	Étranger
	Doctrine seule	10	15 NF.
	Doctrine et Prédication .	12	18 NF.

Tous les nouveaux abonnements partent du 1er JANVIER de l'année en cours
On n'accepte pas d'abonnements à la PRÉDICATION sans la DOCTRINE

L'AMI DU CLERGÉ, 2-4, rue Claude-Gillot, Langres (H.-M.) - C. C. P. 21.88 Nancy

PETIT COURRIER

Q. — Pourriez-vous m'indiquer un recueil où je trouverais une poésie de circonstance, composée pour les *noces d'or sacerdotales* d'un curé ?

R. — Ceux de nos confrères qui ont « commis » de tels poèmes rendraient sans doute service à d'autres en faisant connaître leurs chefs-d'œuvre.

Q. — Connaîtriez-vous un ou deux cantiques en l'honneur de sainte Marguerite, vierge martyre d'Antioche ?

R. — Une recherche sérieuse est restée sans résultat. Puisque vous habitez une grande ville qui possède conservatoire et université, ne pourriez-vous y trouver poète et musicien, qui composeraient les deux cantiques désirés ?

A défaut d'un cantique spécial, utilisez un cantique général en l'honneur de la sainte patronne, par ex., *Selecta cantica* de l'abbé F. Brun, cantique n° 79.

Q. — En vue d'une conférence aux parents sur l'importance de la lecture pour la formation chrétienne des : enfants, des jeunes et des adultes, quelles seraient les revues et les collections de livres que l'*Ami* conseillerait ?

R. — Vous trouverez la besogne toute préparée dans Henri PRADEL, *Les Lectures des jeunes*, Téqui. Et vous puiserez votre documentation et vos exemples dans Elisabeth GUÉRIN, *Tout sur la presse enfantine*, Bonne Presse, 1958, 895 fr. ; *Leurs Lectures* (4 à 14 ans), sélection de 350 ouvrages ; *Lectures de jeunes* (de 14 à 18 ans), 450 titres : tous deux au Centre d'études pédagogiques, 15, rue Louis-David, Paris-16e, et à « Livres et Lectures », 184, av. de Verdun, Issy-les-Moulineaux (Seine) ; *Je choisis mes collections*, in-16 rel. de 304 p., 1.195 fr. franco, aux Editions Odilis, 27, rue de la Pompe, Paris-16e.

Q. — L'expérience tentée récemment par les trois savants de Bologne sur l'embryon humain a fourni à certains folliculaires, vg. *Le Travailleur du Languedoc*, l'occasion de s'en prendre à l'Eglise, qu'ils accusent d'être retardataire et ennemie du progrès. Voudriez-vous signaler des ouvrages sérieux fournissant le point de vue actuel des vrais savants sur le problème de la vie.

R. — Fait assez curieux, c'est à un religieux, à un Jésuite, le Père Jules Carles, que la collection « Que sais-je ? » qui n'a rien du tout de clérical a demandé de rédiger les volumes consacrés à la biologie animale, et spécialement *Les Origines de la vie*, n° 446 et *La Fécondation*, n° 390 (1949-1950). Du même, voir *Unité et vie. Esquisse d'une biophilosophie*, Beauchesne, 1947, 300 fr. — Beaucoup à prendre dans le n° 34 de *Lumière et Vie* d'oct. 1957, consacré à « L'Evolution humaine » et renfermant divers articles des PP. Carles, Lavocat, Dubarle, etc., sur l'origine, l'histoire et l'évolution de la vie. — Item dans le compte-rendu intégral des conférences de la Semaine des Intellectuels catholiques (1957) sur *La Vie*, Edit. Horay, 22*bis*, passage Dauphine, Paris-6e (voir *Documentation cath.* du 8 déc. 1957, col. 1571-80 et la bibliographie sur la VIE donnée par les *Informations catholiques internationales* du 1er janvier 1958, p. 32). — On tirera particulièrement profit du Dr Biot, *Poussière vivante*, coll. « Je crois... », Fayard, 1959 ; Dr Maurice Vernet, *L'Ame et la vie*, Flammarion, 1955 ; F.-M. Bergounioux, *Esquisse d'une histoire de la vie*, Edit. « Revue des Jeunes », 1945 ; Remy Collin, *Plaidoyers pour la vie humaine*, La Colombe, 1954 ; Georges Canguilhem, *La Connaissance de la vie*, Hachette, 1952; P. Ricaud, O.P., *La Vie est sacrée*, Desclée de Brouwer, 1948 ; J. H. Rush, *L'Origine de la vie*, trad. de l'anglais, Payot, 1959. — Le « problème de la vie » a été plusieurs fois posé au baccalauréat. On le trouvera traité dans les *Humanités* (*lettres*) de décembre 1954 et dans les mêmes (*modernes*), de mars 1960, et plus anciennement dans l'ouvrage remarquable de Louis Lavelle, *La Conscience de soi*, Grasset, 1933,

---

Willi de SPENS. — **Sainte Rita de Cassia.** — 176 p. (12 × 19), 4,95 NF. — Paris, Plon, 1960.

Sainte Rita (diminutif de Margherita) vécut à Cascia, en Ombrie. Epouse d'un mari d'une rare violence, veuve, enfin moniale dans l'Ordre des Ermites de saint Augustin. Elle mourut en 1457 à l'âge de 76 ans. Son tombeau devint un lieu de pèlerinage très fréquenté et son culte se répandit dans le monde entier. Sa vie mouvementée, où les prodiges ne manquent pas, attire toujours l'attention sur elle (cf. *Ami*, 1956, p. 198 des couv., 1959, p. 138) et les grâces obtenues par son intercession lui ont valu le titre d' « avocate des causes désespérées ».

La présente biographie, comme plusieurs autres, supplée à l'absence de documents nombreux par une reconstitution romancée ; elle laisse échapper des inexactitudes : vg. p. 156 « le pape Frédéric III ». Mais elle aidera la dévotion envers une sainte charmante, toute bienveillante à ceux qui l'invoquent.

« Le Cinéma et l'enfant ». — 90 pages. Editions Fleurus, 1960.

Ce livre s'adresse à tous les éducateurs chrétiens. Il rappelle l'importance considérable du cinéma pour la plupart des enfants actuels. Pour aider les éducateurs, il esquisse un programme d'action : faire connaître les cotes morales et organiser des séances de formation. On nous propose en quelques pages un exemple d'étude de film, puis un flash sur « le film d'enfants », genre rare et difficile, enfin une liste de titres possibles.

Livre sans prétention, mais utile aux éducateurs.

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*, 4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

LE NOUVEAU TESTAMENT

par les RR. PP. Braun, Brunot et huit autres auteurs

Un volume de 446 pages 12 x 18 cm., sous couverture illustrée . . . . **3,90** NF

(par cent, 312 NF)

Le même, cartonné, pages de garde illustrées . . . . . . **4,90** NF

(par cent, 392 NF)

■

VIE DE N.-S. JÉSUS-CHRIST

par F. Amiot

Un volume de 288 pages 12 x 18 cm., avec 25 illustrations . . . . . **4,80** NF

(par cent, 384 NF)

LETOUZEY ET ANÉ, 87 Bd Raspail, Paris-6

HARMONIUMS

NEUFS ET D'OCCASION EN TOUTES MARQUES

Achat - Echange - Location

LABROUSSE

33, Rue de Rivoli, PARIS-4.

BULLETINS PAROISSIAUX à fonds communs

Éditions spéciales NOTRE CLOCHER

Imprimerie NOTRE CLOCHER

18, Av. Brillat-Savarin BELLEY (Ain)

POUR LES COMMUNIONS

LES ÉDITIONS BRÉPOLS - PARIS

vous proposent :

le NOUVEAU MISSEL QUOTIDIEN

des BÉNÉDICTINS de CLERVAUX

dans la Traduction de

LA BIBLE DE JERUSALEM

et tous les Missels de

DOM GÉRARD O. S. B

complets, élégants, avec belles reliures,

en vente chez les libraires et magasins d'objets de piété

ENTREZ dans Assoc. LILIUM
à **Prigonrieux** (Dord.). Donner son nom suffit. - Pèlerinages bas prix. Fin juillet : Suisse, Autriche, Allemagne, Belgique. Fin août : **FATIMA**, 3/4 Esp. + 3 jours aux Baléares. J. t.
POUR SORTIR

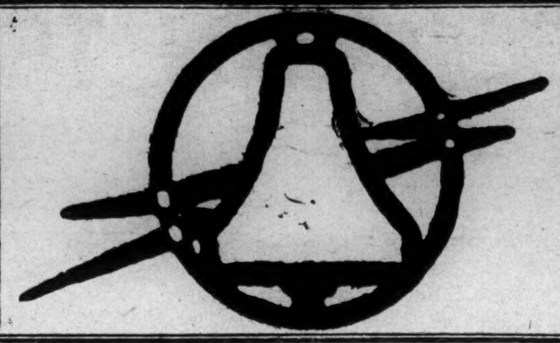

Sonneries Electriques de CLOCHES
BACH - METZ
A. BACH, Ingén. I.E.N.
Agence technique pour le Centre :
BEAUMONT (Clermont-Fd)
12, avenue de Clermont
(Puy-de-Dôme)

L'OFFICE GENERAL DU LIVRE

14 bis, rue Jean Ferrandi - PARIS-6

est toujours en mesure d'expédier dans le monde entier tous les **LIVRES FRANÇAIS ET ETRANGERS,** la musique religieuse et profane, les disques et les films.
Nous payons, pour nos Clients, les abonnements aux publications françaises et étrangères.
Ainsi, nos Correspondants : SEMINAIRES, INSTITUTIONS, BIBLIOTHEQUES, ECOLES et CLIENTELE PARTICULIERE, peuvent grouper chez nous tous leurs achats, ce qui représente une notable économie de frais de correspondance et autres, en même temps que la grande commodité de n'avoir qu'un seul fournisseur, soucieux de leurs intérêts.

MENSUEL
JOURNAL PAROISSIAL ou interparoissial ?
FONDS COMMUNS
Une adresse :
IMPRIMERIE SAINT-JOSEPH
36, rue E.-Ténot — TARBES (H.-P.)

— LOURDES —
HOTEL du LOUVRE
Tél. : 4-04
à proximité des Sanctuaires
Recommandé

VITRAUX
Antoine BESSAC à Grenoble (Isère)
Maison de Confiance-Fondée en 1860
Travaux soignés - Prix raisonnables

LIBRAIRIE R. BOURDON
75, rue de Rennes - Paris-6e
Achat et vente de
LIVRES D'OCCASION
Envoi gratuit sur demande de notre liste d'achat

OMER ENGLEBERT
DIX APPARITIONS DE LA VIERGE
13,50 NF
...Déjà traduit en quatre langues étrangères
ÉDITIONS ALBIN MICHEL

CHEMINS DE CROIX
Bois — Cuivres — Peintures
Travail artisanal soigné
ODETTE ROCHE CONLIEGE (Jura)
Photos — Tarifs gratuits sur demande

LOURDES
PALAIS du ROSAIRE
MAISON CATHOLIQUE
LISIEUX
Objets de piété

L'AMI DU CLERGÉ

Mgr F.-M. CATHERINET, Directeur
Chan. R. DESVOYES, Codirecteur

71e ANNEE (8e Série)
N° 18. — 4 Mai 1961

NOTES MARIALES

SOMMAIRE

I. — *Maria et Ecclesia*, Actes du Congrès marial de Lourdes de 1958 : — T. XI, « Maria et apostolatus Ecclesiæ » ; — T. XV, « Maria et ars religiosa ».

II. — *La Maternité spirituelle de Marie* : « Bulletin de la Société française d'Etudes Mariales » (Frénaud, de Gœdt, Jouassard, Barré, Kœhler).

III. — *Divers* : 1. T.R.P. Didier de Cré, O.F.M.C., *L'Epouse du St-Esprit*. — 2. C. Balic, O.F.M., *De Mariologia Pii Papæ XII* (*Divinitas*). — 3. J. A. de Aldama, S.J., *Une opinion mariologica reciente, censurada por Teologos antiguos* (*Id.*). — 4. « *Natus ex Maria Virgine* » (*Gregorianum*). — 5. G. Jouassard : *Deux chefs de file en théologie mariale : S. Epiphane et S. Ambroise* (*Id.*).

I. — *MARIA ET ECCLESIA*

1. — Bien que dépourvue du caractère sacerdotal, Marie est présente au Cénacle et à la Pentecôte, présente par conséquent à la constitution définitive de l'Eglise. N'est-ce pas là la preuve qu'elle doit être appelée Reine et Maîtresse des Apôtres, et Mère du clergé ? Aussi avait-il été jugé opportun, au Congrès de Lourdes, dans le thème général *Marie et l'Eglise*, d'en aborder, dans une section spéciale, un aspect particulier, celui de « *Marie et l'Apostolat* ».

Le sujet a été confié à l'Université catholique de Washington, à la Société américaine de Mariologie, à la Commission mariale franciscaine, qui toutes développent leur activité aux Etats-Unis. Vingt sujets ont été abordés ; neuf ont été édités dans les vol. IX et X, les onze autres constituent la matière de ce XIe tome.

Le premier sujet traité est le thème général qui dominera tout le volume : *Notre-Dame et l'Apostolat*[1]. Il est dû à la plume très autorisée de Mgr Joseph Clifford FENTON. Une analyse préalable de la notion d'apostolat permet d'affirmer que si tous les membres du corps du Christ sont appelés à concourir au salut des âmes, Marie, dans cette activité, occupe une place éminente. Médiatrice de toutes les grâces, elle exerce par là même un apostolat efficace. L'influence et le rôle important de la Reine des apôtres sont démontrés par de nombreux faits historiques, la victoire de l'Eglise sur les hérésies et les erreurs affirmée par les souverains pontifes, notamment Grégoire XVI, *Mirari vos* et Pie IX, *Qui pluribus* et allocution *Singulari quadam*.

« *Le Magnificat* et l'apostolat » a retenu l'attention du P. Richard T. A. MURPHY, O. P.[2]. Une comparaison entre Marie, reine des apôtres et les apôtres eux-mêmes, fait ressortir la supériorité de Marie, le contraste dans la causalité, dans l'efficacité. Le *Magnificat* est le chant joyeux de l'Esprit, le cantique de la véritable humilité, un miroir de Dieu. Les vertus de foi, de charité, d'humilité y sont présentées comme les conditions d'un apostolat efficace, et si l'on compare l'œuvre de Marie et celle des apôtres, l'immense supériorité de Marie sur les apôtres est mise en pleine lumière et pour le temps, et pour la causalité, et pour l'efficacité.

Le P. Armand ROBICHAUD, S.M. étudie « *Marie et l'Action catholique* »[3]. Celle-ci est, comme l'a définie Pie XI, la participation du laïcat à l'apostolat hiérarchique de l'Eglise (encycl. *Ubi arcano*). L'A. développe et explique cette définition et montre que l'activité de la Bienh. Vierge et son influence comme cause efficiente dans l'Action catholique se manifestent dans son rôle de mère spirituelle du genre humain, de corédemptrice, d'associée au Rédempteur pour le salut de l'homme, de dispensatrice des grâces, de Reine de l'univers. Mais c'est aussi comme cause exemplaire que s'affirme Marie relativement à l'Action catholique, puisque selon la parole de S. Thomas d'Aquin dans son commentaire sur la salutation angélique, « tandis que les autres saints excellent chacun en une vertu particulière, la Bienh. Vierge excelle en tout et en tout est donnée comme un modèle ». Cause exemplaire : modèle de foi, modèle de charité, modèle d'obéissance, modèle de force. Cette double influence explique la parole de Pie XII :

> « Soyez comme Marie et avec Marie, soyez des instruments de vie dans les âmes qui aujourd'hui meurent de faim et de froid, mais qui pourraient revenir à la maison du Père, si elles étaient stimulées par vos paroles, entraînées par vos exemples » (*A l'Action catholique italienne*, 8 déc. 1953).

Tandis que le P. MC-QUADE, S.J., expose le rôle des associations mariales[4], dont Pie XII (bulle *Bis sæculari*) a rappelé la bienfaisance dans le passé et dans lesquelles il voit de précieux instruments d'apostolat et un élément de l'Action catholique, le P. Roger-Marie CHAREST, montfortain, consacre son étude à la Légion de Marie[5] : son origine, son organisation, ses vues spirituelles, son expansion, ses conquêtes. L'Esprit de la Légion s'alimente à trois sources : la « vraie dévotion à la sainte

[1] *Our Lady and the apostolate.*

[2] *The « Magnificat » and the apostolate.*
[3] *Mary and catholic Action.*
[4] *Sodalities of our Lady* (Marian Congregations)...
[5] *Our Lady and the Legion of Mary.*

Vierge », selon S. Louis Grignion de Montfort (le saint esclavage), le saint Rosaire, l'estime et la diffusion de la médaille miraculeuse.

Cette relation de Marie à l'apostolat est en réalité la continuité des événements qui jalonnent le cours de l'Histoire de l'Eglise. Selon le P. Eugène BURKE, C.S.P.[6], Marie est présente au maintien du christianisme malgré le flot dévastateur des Barbares, à la conversion de l'Europe, à la fondation des ordres religieux mendiants qui, par leurs missions, apportèrent au Moyen Age une nouvelle splendeur à l'Eglise.

D'autres auteurs, A. HABIG, O.F.M., E.-B. GALLACHER, S.J., A. BOELDECKER s'attachent à montrer les progrès du catholicisme, dans les temps modernes, dans les anciennes colonies espagnoles et portugaises (A. Habig)[7], dans les régions du Nord-Est des Etats-Unis (Gallacher), dans la famille catholique américaine (Boeldecker)[8]. N'est-ce pas l'occasion de redire les paroles de Léon XIII :

> Il ne paraît pas exagéré d'affirmer que c'est surtout sous sa conduite (la conduite de la Vierge) et avec son aide, que la sagesse et la doctrine évangélique se sont répandues si rapidement à travers des obstacles et des difficultés immenses, dans l'universalité des nations, fondant partout un nouvel ordre de justice et de paix... Grâce à son impulsion et à son appui, des hommes éminents en sainteté et en zèle apostolique se sont levés pour repousser les efforts des méchants, pour ramener et exciter les esprits à la piété et à la vie chrétienne (Encycl. *Adjutricem populi*).

Les deux dernières études font ressortir l'activité des catholiques de l'Amérique en faveur de Marie, à l'heure actuelle. Marie, proclamée patronne des Etats-Unis (J. CONNELL, C.SS.R.)[9] voit son culte se répandre de plus en plus : fêtes mariales, églises érigées en son honneur, villes et provinces portant sous diverses formes le nom de la Vierge, etc. Ajoutons que les sociétés, les académies, les commissions mariales se multiplient, cherchant de plus en plus à faire connaître les privilèges et les bienfaits de la Mère de Dieu. (Phil. C. HŒLLE, S.M.)[10].

* *

2. — Le vol. XV des Actes du Congrès marial de Lourdes est consacré à l'*Art religieux*, spécialement considéré en fonction du parallélisme entre Marie et l'Eglise. Sans doute, comme le rappelle l'éminent préfacier, les artistes ne sauraient, comme les théologiens, approfondir les aspects divers des rapprochements possibles, mais du moins ils peuvent suggérer l'amour mutuel qui unit Marie et l'Eglise.

Le recueil va présenter onze études de caractères assez différents : la peinture y occupe une place prépondérante ; mais la littérature et notamment la poésie — la « Divine Comédie » ne pouvait être omise — ont retenu l'attention de plusieurs auteurs.

[6] *Mary in the missionary life.*
[7] *La Misionera. The role of our Lady in the missionary of the spanish and portuguese world empires.*
[8] Propagation of marian devotion in... U. S. A. — *Mary and the American Catholic Family.*
[9] *Mary immaculate patroness of the U.S.A.*
[10] *American theological writing on Our Lady* (1908-1958).

Le P. SPIAZZI, O.P. et M. Uberto MONTINI-RENZO montrent comment « l'art marial a été au cours des siècles, le reflet de la vie de l'Eglise »[1] : l'Eglise des catacombes dans les traits de la « Vierge silencieuse » ; — l'Eglise des basiliques dans les traits de la « Vierge Reine triomphante » ; — l'Eglise des cathédrales dans les traits de la « Vierge, dame et maîtresse de la cité » ; — l'Eglise de l'humanisme dans les traits de la « Vierge de la beauté » ; — l'Eglise de l'époque moderne dans les traits de la « Vierge médiatrice et triomphatrice des hérésies » ; — enfin à l'époque où le philosophisme et l'incrédulité ont amené une rupture entre l'art et la religion, c'est l'Eglise de la désolation dans les traits de la « Vierge sans art » ou dans l'art sans la Vierge. Temps de l'épreuve, mais aussi de l'espérance. Trente-huit gravures illustrent ce premier et intéressant travail.

Le P. ROTOLO, conventuel, retrace l'évolution de l'art sicilien dans les représentations évoquant Marie et l'Eglise[2]. Etude riche de documentation et agrémentée de nombreuses gravures.

L'A. a divisé son travail en deux parties :

> Dans la première nous avons introduit une vision rapide de l'art primitif chrétien et une étude plus détaillée du sens marial-ecclésiologique qu'on trouve dans la décoration des basiliques normandes, décoration qui s'inspire de la théologie byzantine.
>
> Dans la seconde, après une étude sur les thèmes variés iconographiques qui reflètent davantage la pensée théologique « Marie et l'Eglise », nous nous sommes arrêtés sur telles fresques des XVIe et XVIIe siècles qui présentent une idée plus organique du dogme catholique.

L'art flamand de la restauration (1563-1650) a magnifié la « femme enveloppée de soleil » de l'Apocalypse (XII, 1). (P. Uriel SMEETS, O.F.M.)[3]. Sept photogravures intéressantes, dont deux reproduisent des peintures de Rubens, « la femme de l'apocalypse » (Pinacothèque de Munich) ; « le tromphe de l'Immaculée Conception de Marie » (Anvers, Musée Plantin).

Sous la plume du P. Augustin LÉPICIER, les « apparitions de Lourdes dans l'art contemporain », on relève quelques indications sur la sculpture, la peinture, les fresques, les mosaïques reproduisant ordinairement la première rencontre de Marie et de Bernadette. La littérature et la poésie y ont aussi leurs représentants : « choix très maigre, avoue l'A., mais

> que de belles pages ne pourrait-on encore glaner dans la copieuse littérature lourdaise, pages dont nos artistes s'inspireraient pour produire enfin des chefs-d'œuvre authentiques ; dans les strophes, savamment naïves, par exemple de Francis Jammes et de combien d'autres poètes et littérateurs qui ont chanté les gloires de Lourdes !

Le P. Paul GOUBERT, S.J. veut montrer « l'influence des évangiles apocryphes sur l'iconographie mariale ». Il limite son enquête à l'âge paléochrétien et au Moyen Age latin et grec, étant donné que l'art russe et l'art de la péninsule des Balkans

[1] *L'arte mariana come riflesso della vita della Chiesa nei secoli.*
[2] *Maria e la Chiesa nelle arti figurative siciliane.*
[3] *La « Donna ravvolta dal sole »...*

doivent, jusqu'au XVIe siècle, être considérés comme une partie de l'art byzantin.

L'A. donne d'abord un aperçu général sur les évangiles apocryphes, il ajoute quelques détails sur ceux qui furent principalement utilisés par les peintres (protévangile de Jacques ; homélies du moine Jacques de Kokkinobaphos ; pseudo-Matthieu ; *Evangelium de nativitate Mariæ ;* Evangile arménien de l'Enfance). — Enfin, il schématise en six périodes les modalités de l'influence des apocryphes : *a*) période préconstantinienne (Ier - IVe siècle) ; *b*) de Constantin à l'hérésie iconoclaste ; *c*) période iconoclaste en Occident ; *d*) de la victoire des images (843) à 1204 (prise de Constantinople par les croisés) ; *e*) de la prise de Constantinople par les croisés à la prise de Constantinople par les Turcs (1453) ; *f*) l'art occidental du XIIIe au XVIIe siècle.

« Le transitus Mariæ dans l'ecclésiologie mariale et dans l'art marial » fait l'objet d'une étude du P. ROSCHINI [4], qui, tout en laissant incertaine la solution du problème de la mort ou de l'immortalité de Marie, conclut en affirmant que

> la représentation de la « dormition » ou mort de Marie, venue de l'Orient sous l'influence évidente du pseudo-Denys l'Aréopagite, s'est ensuite largement répandue en Occident. Elle vaut, soit historiquement, soit dogmatiquement, ce que vaut le témoignage qui l'a inspirée, c'est-à-dire : rien.

Plusieurs siècles — du XIIIe au XIXe — ont été témoins des hommages adressés à Marie par le Tiers-Ordre franciscain, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Allemagne, en Angleterre, etc. : hommages de la poésie, de la peinture, de la sculpture, de l'architecture, de la musique... C'est ce que rappelle le Dr P. CHIMINELLI en une étude documentée et révélatrice [5]. — D'autre part, Don PINUZZO (Giuseppe de Simone) étudie « la maternité spirituelle de Marie dans la littérature italienne ». — Plus spécial est l'article du P. Severino RAGAZZINI, conventuel, « *la Madonne dans la Divine Comédie* »: la figure de la Vierge s'y profile sous des aspects différents : inspiratrice de l'architecture de la Divine Comédie ; moteur premier et déterminant du dynamisme de l'œuvre ; — médiatrice du renouvellement moral annoncé : (Marie et le renouvellement personnel ; Marie et l'Eglise ; Dante, messager de Marie). — Deux autres conventuels conduisent le lecteur au Moyen Orient, en Bulgarie, dont le P. Giuseppe GAGOV rappelle les légendes et chants populaires, et le P. V. PLACKOV étudie la poésie religieuse en l'honneur de la Vierge [6]. — Le P. Cornelio FABRO, C.P.S. analyse « la vie de la Madonne » du poète R.-M. Rilke [7]. Le recueil se clôt sur une étude remarquable de Mgr Angles : « Marie dans le chant liturgique et dans la poésie lyrique chantée du Moyen Age » : dans le chant liturgique ; — dans la lyrique latine ; — dans la poésie lyrique monodique en langue vulgaire.

[4] *Il transito della vergine nell'ecclesiologia mariana...*

[5] *Plurisecolare omaggio di poesia ed arte del terz'ordine francescano a Maria.*

[6] *Vergine Maria nei cante e nelle leggende popolari in Bulgaria.* — ...nella poesia religiosa bulgara .

[7] *La « Vita della Madonna » del poeta Rainer Maria Rilke.*

Dans les deux volumes, l'index des noms propres et la table des matières facilitent les recherches ; mais dans ce second volume consacré à l'art religieux, deux autres index ont été ajoutés : index des noms d'auteurs (beaucoup d'anonymes) dont les tableaux sont cités ; index des villes et musées où se trouvent leurs œuvres d'art.

II. — *MATERNITE SPIRITUELLE DE MARIE*
(Journées mariales de Blois, 1959)

Ces Journées mariales ont eu lieu du 9 au 12 septembre 1959 ; elles portèrent sur un des thèmes les plus importants de la doctrine mariale et l'un des plus chers aux fidèles : *la Maternité spirituelle de Notre-Dame.*

La matière est divisée entre cinq rapporteurs : 1. *La maternité spirituelle de Marie dans les lettres ou allocutions des Souverains pontifes.* — 2. *Bases bibliques.* — 3. *Premières expressions de la Tradition.* — 4. *Le Moyen Age occidental du IXe au XIIe siècle.* — 5. *Histoire de l'interprétation de l'* « *Ecce Mater tua* ».

1. — Dom Georges FRENAUD, O.S.B., recueille dans les enseignements pontificaux l'affirmation fondamentale du rôle de Mère que Marie tient auprès de tous les hommes en marche sur la voie du salut. Certes, même après le VIe siècle, les affirmations pontificales paraissent encore bien timides et sont rares. Si, en 1667, en invoquant Marie comme « *patrona et advocata nostra* », Clément IX, indique la voie à suivre, c'est seulement Benoît XIV qui, parlant de l'attitude de l'Eglise envers Marie, rappelle le « sentiment de piété filiale » qu'elle a toujours manifesté à Marie, comme « à une mère très aimante ». Ce n'est peut-être pas encore l'affirmation d'une maternité à l'égard des hommes eux-mêmes ; mais bientôt Pie VII accentuera les traits d'une maternité qui concerne non seulement le Verbe fait homme, mais l'humanité tout entière. La constitution *Præsentissimum sane* de Pie VIII affirme nettement que Marie possède à notre égard un vrai titre de mère, qui lui est donné publiquement par Jésus à la Croix. Grégoire XVI désigne fréquemment Marie comme « de nous tous, la très aimante Mère » (lettre *Præstantissimum*). Pie IX, dans la bulle *Ineffabilis,* montre Marie nous portant une affection de mère, traitant elle-même l'affaire de notre salut, intercédant efficacement par la toute-puissance de ses prières maternelles.

Il était réservé à Léon XIII, dans sa longue série d'encycliques sur le Rosaire, de donner au thème de la maternité spirituelle l'ampleur d'une vérité primordiale : il en affirme le fait, en précise la nature, en expose les raisons, en déduit les conséquences. S. Pie X a le premier consacré, en quelque sorte, *ex professo,* une encyclique spéciale à la doctrine de la maternité spirituelle (*Ad diem illum*). Benoît XV et Pie XI ont maintenu la même doctrine, avec une insistance accrue sur le rôle maternel de Marie à la Croix. Les premiers, ils ont employé le mot de « corédemptrice ». Pie XII s'est abstenu du vocable, mais il en garde le contenu : c'est d'ailleurs certainement lui qui a fourni, sur notre thème, les témoignages les plus nom-

breux et les plus développés. Désormais le fait de la maternité spirituelle de Marie constitue, dans le corps de vérités communément proposé par le magistère pontifical, une acquisition définitive ; l'A. estime même que dès maintenant cet enseignement possède la garantie de l'infaillibilité.

La nature de la maternité spirituelle de Marie, les sources scripturaires, patristiques, liturgiques de l'enseignement pontifical, les raisons théologiques de cette maternité, son exercice, l'efficacité et l'extension de la fonction maternelle, tels sont les sujets abordés qui complètent logiquement la première partie de l'étude.

* *

2. — Les *bases bibliques de la Maternité spirituelle de Marie* sont exposées par le R. P. de GOEDT, O.C.D. L'exégète pourrait reconsidérer tous les textes marials de l'Ecriture pour en dégager l'enseignement sur ce mystère. Plus modestement l'A. se propose de refaire sur de nouveaux frais l'exégèse des deux seuls textes, tout deux johanniques, dont la lettre même invite à poser la question de la relation de maternité entre Marie et les disciples du Christ, le signe de Cana, II, 1-11 ; les paroles de Jésus en croix à sa Mère et au disciple qu'il aimait, XIX, 24-28.

Ne pouvant suivre ici tous les méandres d'une exégèse délicate et nuancée, il suffira de citer les conclusions de l'auteur :

a) *Le signe de Cana.* — Que symbolise le vin de Cana ? Prélude à tout l'Evangile, au moins au Livre des Signes, il ne nous semble pas que le signe de Cana puisse symboliser un don particulier du Christ à la communauté messianique : Eucharistie, Baptême, Sagesse, Nouvelle Loi, Esprit... Il convient plutôt à un tel signe de symboliser la plénitude des biens messianiques sous l'aspect ou ils consomment l'économie ancienne et, en même temps, la rendent caduque.

Ainsi la Mère de Jésus apparaît associée à son Fils dans l'accomplissement d'un signe qui symbolise la communication des biens messianiques. Association dont toute la portée n'est pas encore perceptible, mais dont le verset 4 nous invite à chercher la pleine vérité dans les paroles que Jésus adresse à sa Mère du haut de la Croix (p. 44-45).

b) *Les paroles de Jésus en croix à sa Mère et a S. Jean.* — Elles dévoilent un mystère. De soi, elles ne sont ni indicatives, ni créatrices. Mais la parole du Révélateur est un événement décisif pour celui à qui elle est adressée. Aussi disons au moins qu'au moment où Jésus donne Marie pour Mère au disciple, le mystère d'une maternité spirituelle achève d'être constitué en elle. Cette maternité est liée à la mort de Jésus sur la Croix, au passage que Jésus fait de ce monde au Père ; elle n'est promulguée, si l'on peut employer ce terme juridique un peu lourd, que dans le souffle même de la parole qui déclarera toutes choses accomplies. C'est de tous les disciples de Jésus que Marie est mère. Le disciple que Jésus aimait n'est pas un disciple pour qui Jésus aurait un « faible », mais un disciple incarnant le type du disciple, apte par le fait même à représenter tous les disciples sous l'aspect où ils sont unis au Christ et entre eux, dans la foi, dans la garde de la parole de Jésus, dans le don de soi. Ce n'est que dans le cadre de cette interprétation que l' « événement » des paroles adressées par le Christ à sa Mère et au disciple peut apparaître comme l'acte d'*agapè* du Christ-même pour les « siens », impérieusement exigé par le contexte (XIX, 28 renvoyant à XIII, 1).

3. — Le plan élaboré relativement à la Maternité spirituelle de Notre-Dame amène Mgr JOUASSARD à explorer *la Tradition depuis l'origine* de la patristique jusqu'à saint Jean Damascène pour l'Orient, jusqu'à Ambroise Autpert († 784) pour l'Occident, c'est-à-dire jusqu'au VIII^{e} siècle déjà assez avancé.

Quelques lignes de la conclusion donneront une idée assez exacte des résultats de cette enquête minutieuse et très documentée :

...Chez les Pères tant grecs que latins, et jusqu'au milieu du VIII^{e} siècle inclus, il n'y a guère eu, relativement à Notre Dame, dans l'ordre de la Maternité spirituelle, que des intuitions et chez peu d'auteurs. Cela fuse ici, là, tantôt dans un siècle, tantôt à l'autre, et dans toute sorte de régions, sans qu'il y ait eu, sauf sans doute chez les Byzantins, de centre proprement dit d'influence... Le tout se termine par un témoignage unique en son espèce, celui d'Ambroise Autpert ; témoignage bien inattendu dans ce coin apparemment reculé et déshérité, si nous ne pouvions envisager des influences qui se seraient exercées sur Saint Vincent du Vulture, ainsi par Farfa.

Pour aucun de ces auteurs, la notion, quand elle est arrivée à percer, n'a pris beaucoup d'ampleur jusqu'à se présenter comme un point important dans la théologie du personnage, pas même chez Ambroise Autpert... Une exception chez S. Irénée, en ce qui regarde le concept de Marie « avocate » d'Eve. Idée connexe simplement, mais à laquelle l'évêque de Lyon tient, à n'en pas douter, parce que liée à ses vues sur la réhabilitation de nos premiers parents... Les perspectives de ces différents témoins procèdent en général d'inspirations en grande partie personnelles. Cela fuse, pour chacun, suivant ce qu'il pense ou suivant la polémique particulière qu'il mène... Ici, on verra Marie « avocate » d'Eve et on s'orientera vers Marie « Mère des vivants »; ailleurs, on parlerait plutôt de Marie Mère des Vierges ; ailleurs on la célébrera comme Protectrice maternelle de toute une région.

Nous qui survenons après coup, nous saisissons la convergence possible de ces rayons divers ; les Anciens, pas le moins du monde apparemment, pas même ceux qui étaient le plus directement en cause sans doute. Il s'agissait pour eux d'intuitions qui leur venaient, et d'une manière occasionnelle dans beaucoup de cas. Si donc la Tradition est en marche, c'est sous forme de travaux d'approche plus ou moins lointains... (p. 82-84 *passim*).

* *

4. — Partant d'Ambroise Autpert, le R. P. BARRÉ, spiritain, montre *la richesse de la pensée médiévale sur la maternité spirituelle* de Marie. Pensée médiévale mais restreinte d'Ambroise Autpert († 784) à Richard de Saint-Laurent († 1260). Nous ne dépassons donc pas le XIII^{e} siècle, et cependant près de 70 sources sont indiquées, suivies d'un répertoire des textes cités.

L'A. étudie d'abord le développement d'une pensée fondamentale : « parce que Marie est corporellement la Mère du Chef, elle est spirituellement la mère de tous ses membres, la mère de son corps qui est l'Eglise » : *Mater Dei est mater nostra.* Cette considération se trouve surtout chez les représentants de la théologie monastique : elle est directement ordonnée à la vie spirituelle, à la recherche de Dieu.

Mais, avec Odon de Cluny, le vocable « Mère de miséricorde » ouvre une nouvelle perspective :

« C'est pour sauver le monde que le Fils de Dieu s'est fait le fils de Marie et notre frère ; c'est donc aussi dans ce but que Marie est devenue sa Mère et la nôtre. » Mère de miséricorde, Marie entoure ses enfants de son affection et de ses soins maternels, de multiples façons sans doute, selon la diversité des auteurs, mais d'une manière constante, et tout au moins par son intercession.

5. — La dernière étude ; les interprétations de Jean XIX, 25-27, sera favorablement accueillie des exégètes et des théologiens. L'auteur, Th. KOEHLER, marianiste, a interrogé de multiples écrivains, qui s'échelonnent du IIe au XIIe siècle : Tertullien, Origène, S. Athanase, S. Ephrem, S. Epiphane, S. Jérôme, S. Ambroise, S. Augustin, S. Chrysostome, S. Isidore de Péluse, S. Cyrille d'Alexandrie, Philoxène de Mabboug, Georges de Nicomédie, S. Jean Damascène, Théophylacte, Odon de Cluny, S. Anselme de Cantorbéry, Anselme de Lucques, S. Bernard, Aelred, S. Pierre Damien, Guerric, Eadmer, Rupert de Deutz, Odon de Morimond...

L'étude de douze siècles, conclut l'A. — malgré le petit nombre des textes — permet de dire que Jean XIX, 25-27, n'a joué d'abord qu'un rôle bien indirect dans le développement de la doctrine mariale ; il était agrégé à d'autres soucis doctrinaux. Mais grâce au mystérieux disciple qui avait reposé sur la poitrine du Maître, la conscience chrétienne y a vu peu à peu un texte permettant de comprendre le secret du Cœur du Christ sur son Eglise, sur sa Mère, sur nous tous. Mais ce sont des pierres d'attente : le texte « attend » de nos jours encore, les efforts de l'exégète pour ramasser les données de la tradition, en faire la synthèse et dégager la proclamation de la Maternité mystique de Marie qui y est contenue (p. 154).

Le P. Kœhler nous fait espérer une nouvelle étude ; la tradition du XIIIe au XXe siècle, qui permettra de comprendre plus complètement l'importance du texte johannique pour le mystère marial.

III. — *VARIA*

1. — Le T. R. P. Didier DE CRÉ, capucin, a publié récemment une intéressante plaquette, *L'Epouse du Saint-Esprit : un peu de théologie avec S. Laurent de Brindes, docteur de l'Eglise* [1]. La dévotion à Notre-Dame de la Trinité « va tout droit à ses gloires essentielles, c'est-à-dire à sa *Toute Sainteté* qui fait d'elle la Fille privilégiée de Dieu et à sa *divine Maternité* qui l'a faite Mère de Dieu le Fils, par l'opération attribuée par l'Evangile au Saint-Esprit dont pour cette raison elle est dite l'Epouse » (préface).

Les pages qui suivent s'efforcent de mettre en relief le rôle de l'*Epouse du Saint-Esprit* dans l'œuvre de notre salut.

Dès l'abord, il convient de préciser les relations de Marie avec la Sainte Trinité : « Au Saint-Esprit, dont elle est l'Epouse, au Fils dont elle est la Mère, au Père dont elle est la Fille par excellence, la Mère du Christ a procuré une gloire qu'ils n'auraient pas sans elle dans le mode » (p. 5) :

Parmi ces titres, il en est un que parfois les théologiens ne consentent pas sans peine à reconnaître comme valable en bonne doctrine, celui d' « *Epouse du Saint-Esprit* ».

Et pourtant il lui est attribué par des maîtres qui jouissent d'une autorité que personne n'aura l'idée de révoquer en doute, comme S. Jean Eudes, S. Louis-Marie Grignion de Montfort, S. Alphonse de Liguori. Enfin les Papes ont parlé d'une manière non équivoque. Après Léon XIII et Pie XII [2], le Souverain Pontife glorieusement régnant, a repris ce même thème et fait sienne la même affirmation. Dans son message radiodiffusé du 27 avril 1959, Jean XXIII demande que « prosternés devant les autels de la Vierge, justement appelée l'Epouse du Saint-Esprit, on implore l'effusion des dons du Paraclet, afin qu'une nouvelle Pentecôte vienne réjouir la famille chrétienne » (p. 8).

Personne ne conteste la légitimité d'une expression, désormais consacrée par les documents pontificaux, puisque cette expression, bien comprise, exprime une idée juste, celle-là même que comporte l'annonce de l'ange : « L'Esprit-Saint viendra sur toi et la vertu du Très-Haut te couvrira de son ombre » (Luc, I, 35), que rappellent le symbole des apôtres : « *qui conceptus est de Spiritu Sancto* » et plus expressément le symbole que nous récitons à la messe : « *Et incarnatus est de Spiritu Sancto ex Maria Virgine* ». Mais notre auteur sait parfaitement qu'il ne saurait ici être question que d'une *appropriation :*

Le Très-Haut interviendra en (Marie) et son opération créatrice suppléera à l'action de l'homme pour qu'elle devienne mère sans aucun dommage ni même le moindre trouble pour sa parfaite innocence virginale. L'opération divine est dite du Saint-Esprit par appropriation seulement, car toute œuvre de Dieu au dehors est de l'unique nature de la Trinité entière... (p. 21).

Là dessus, avec S. Laurent de Brindes, on affirme que Marie est l' « épouse de Dieu » par l'opération du Saint-Esprit et c'est pourquoi, ajouta-t-on, « le titre d'époux de Marie est attribué de préférence à la troisième Personne de la Sainte Trinité ».

Toutes affirmations qui, sans doute, doivent être prises en bonne part [3] ; mais qui, au point de vue dogmatique, semblent appeler quelques précisions. Ces précisions, nous les résumons d'après une réponse publiée dans l'*Ami*, en 1938, p. 473 :

On lit dans l'Evangile : « L'Esprit-Saint surviendra en vous et la vertu du Très-Haut vous couvrira de son

[1] Aux éditions Notre-Dame de la Trinité, Blois.

[2] Complétons l'A. : Léon XIII (*Divinum illud munus*) : « Vous savez quels liens intimes et admirables l'unissent à cet Esprit au point d'en être appelée à juste titre l'Epouse immaculée. »

Pie XII, *Radio message pour le couronnement de N.-D. de Fatima* (1946) : « Elle (est) mystérieusement apparentée, dans l'ordre hypostatique, à toute la Très Sainte Trinité... en qualité de Fille première-née du Père, de Mère parfaite du Verbe et d'Epouse préférée du Saint-Esprit. »

« Notre regard se fixe avec admiration sur vous, ô jeune fille immaculée, bien-aimée du Père ! Epouse du Saint-Esprit ! O Mère très tendre de Jésus ! Obtenez-nous de votre Fils de pouvoir refléter en nous vos sublimes vertus... » (Prière : *O piena di grazia*, 26 mai 1957).

[3] « On ne peut dire que Marie soit, au sens propre, l'épouse du Saint-Esprit, bien qu'on lui donne parfois ce titre, mais dans un sens large et seulement par une lointaine analogie. » J.-B. Terrien, *La Mère de Dieu*, t. I, p. 19.

ombre. C'est pourquoi celui qui naîtra de vous sera appelé le Fils de Dieu (Luc, I, 35). Et le Symbole des Apôtres professe que Jésus-Christ a été « conçu du Saint-Esprit, est né de la Vierge Marie ». Ainsi la loi des *appropriations* qui se reflète dans ces affirmations, attribue spécialement l'œuvre de l'Incarnation (en tant qu'opération divine *ad extra*) à la troisième Personne. Mais l'appropriation doit céder ici, quant au titre d'épouse du Saint-Esprit, devant la propriété des termes : « L'appellation d'époux de la Vierge aurait naturellement pour corrélative dans le Saint-Esprit celle de père du Sauveur, puisqu'il ne serait époux que pour avoir formé le Christ dans les entrailles de Marie » (J.-B. Terrien, *La Mère de Dieu*, t. I, p. 202-203). Aussi la Tradition a-t-elle, presque unanimement, exclu cette interprétation.

Il importe, en effet, de ne pas engendrer de confusion dans une terminologie délicate à manier. Dans la réalité de la Trinité, le Saint-Esprit procède du Fils et du Père. L'expression : épouse du Saint-Esprit paraîtrait faire du Saint-Esprit l'origine du Fils.

Pareillement, il n'est pas opportun, ni même exact de nommer la Vierge Marie « épouse du Père »[4]. A vrai dire, c'est le terme « épouse de Dieu » dont se sert l'A. après saint Laurent de Brindes (et nous y reviendrons tout à l'heure). Sur l' « épouse du Père », voici la remarque opportune de Terrien :

Ce langage est équivoque et, faute d'une interprétation saine, il pourrait, au lieu d'honorer Marie, fausser les vraies notions qui font sa gloire. La vérité est qu'à partir de l'Incarnation le Père engendre un Fils qui est homme, mais il ne l'engendre pas *comme homme* , je veux dire que ce n'est pas en vertu de la fécondité paternelle que ce Fils devient homme. Marie, dans la même Incarnation du Verbe, conçoit temporellement un fils qui est Dieu, mais elle ne le conçoit pas *comme Dieu* ; en d'autres termes, elle ne concourt aucunement, en qualité de mère, à lui communiquer sa nature divine. Il y a deux actes d'engendrer absolument distincts : l'un du Père et toujours actuel ; l'autre de la Vierge et transitoire, en vertu duquel Jésus-Christ est homme... Disons toutefois, non seulement que la maternité de Marie est une participation de la paternité de Dieu, mais qu'elle lui est étroitement associée : car il faut essentiellement l'union de l'une avec l'autre pour faire naître non pas un Dieu, non pas un homme, mais un Jésus-Christ, un Homme-Dieu, tout à la fois fils de l'homme et Fils de Dieu. Association qui rehausse audelà de toutes nos faibles conceptions la dignité de cette divine mère (*op. cit.*, p. 193, 194).

Cela dit, revenons à l'article de l'*Ami* de 1938. Une des raisons majeures qui nous font éviter de donner à Marie le titre d'épouse du Père, c'est qu'en réalité, Marie est, avant tout, la « Fille du Père ».

Elle est *la* fille de Dieu par excellence, puisqu'en elle la filiation adoptive de la grâce resplendit d'une manière toute particulière. Les textes abondent, soit dans l'Eglise grecque, soit dans l'Eglise latine, qui justifient cette appellation. S. Jean Damascène appelle Jésus « le Fils de la Fille unique » et, parmi les fils de Dieu par la grâce, Marie est la première-née. L'expression d'*épouse du Père* pourrait apporter quelque confusion dans ce concept de filiation adoptive.

Mais que dire de l'expression « *épouse de Dieu* » ? L'expression, écrit Terrien, se rencontre souvent ; mais ajoute-t-il, « le contexte prouve qu'il faut entendre Dieu le Fils »[5]. Cette interprétation semble exacte, et c'est en ce sens que nous entendons la pensée de S. Laurent de Brindes, qu'adopte le P. Didier de Cré :

Si Marie est la vraie Mère du Christ, Fils unique de Dieu, c'est qu'elle est la vraie Epouse du vrai Dieu... Mais comment le Dieu d'infinie majesté a-t-il épousé une femme et se l'est-il unie par un vrai mariage ?
Evidemment ce fut par amour... Si Dieu a épousé la Vierge, c'est qu'il l'a aimée, elle seule, plus que toute autre créature sur la terre et au ciel... Il l'a aimée d'un amour éternel, l'ayant prédestinée et choisie pour son Epouse et la Mère du Christ (*In conceptionem immaculatam*, 8e sermon).

A cette affirmation de S. Laurent, notre auteur apporte son commentaire (cité déjà plus haut en partie).

Marie est l'unique Epouse de Dieu, pour être la Mère de Dieu. Dans ce but Marie est toute sainte, et, nous l'avons compris à l'école de notre Docteur, elle veut la sainteté au-dessus de tout, jusqu'à préférer le don de sa virginité à la dignité de Mère de Dieu. Précisément à cause de cela le Très-Haut interviendra en elle et son opération créatrice suppléera à l'action de l'homme pour qu'elle devienne mère sans aucun dommage ni même le moindre trouble pour sa parfaite innocence virginale... S. Laurent ne semble pas supposer qu'en dehors de l'union personnelle de la sainte Humanité au Verbe et de celle de Marie à son Fils qui est Dieu, on puisse admettre qu'une âme unie à Dieu et admise par le fait même à participer à la vie trinitaire, puisse avoir des relations spéciales à une Personne divine... On ne peut entrer dans la vie trinitaire même qu'au titre d'enfant adoptif. Marie est fille du Père, cela signifie qu'elle est sainte ; elle est fille adoptive, et l'on peut dire la Fille unique, puisqu'elle est la toute sainte, l'Immaculée. Si elle est épouse de Dieu, c'est en vue d'une mission : elle n'est pas sainte pour autant, ce n'est pas au titre d'épouse qu'elle est admise dans la vie trinitaire ; elle y entre par sa sainteté qui est supposée par sa très haute dignité d'Epouse de Dieu (p. 21).

Qu'est-ce à dire ? La sainteté n'est-elle pas une participation éminente de la grâce du Christ ? La sainteté de Marie est inconcevable sans une relation intime de la Vierge Mère à son divin Fils et Rédempteur. Et, quoiqu'en pensent certains auteurs, cette relation est celle d'épouse à époux. Entendons encore ici la doctrine si clairement exposée par Terrien :

Marie est l'épouse du Verbe incarné *propter sanctitatem*, à raison de son admirable sainteté, comme le dit S. Ephrem[6]. Ce n'est pas seulement à l'Eglise que le titre d'épouse est attribué dans la douce et sublime allégorie du *Cantique*. Parmi cette légion d'éminents interprètes et de saints mystiques qui, depuis Origène jusqu'à ces derniers temps, ont commenté ce livre, il n'en est peut-être aucun qui n'ait vu dans l'Epouse toute âme fidèle, aussi bien que l'Eglise.[7].

[4] L'expression « épouse du Père » est empruntée par Pie XII à S. Jean Damascène (*Munificentissimus Deus*). Voir *Ami*, 1951, p. 115 (1re col.) : *Sponsam quam Pater desponsaverat...*

[5] *Op. cit.*, I, p. 202, note 2.

[6] S. Ephrem fait ainsi parler la Vierge à son Fils nouveau-né : « Oui, je suis ta sœur, puisque nous avons tous deux David pour aïeul ; ta mère aussi, puisque je t'ai conçu ; *ton épouse* enfin par le don que tu m'as fait de la sainteté. » *Serm. in Nativ.*, Opera, II, 429.

[7] Cf. S. Bernard, *In Cant.*, Serm. VII, n. 2 ; *P. L.*, 188, 807.

Bien que toutes les âmes justes soient les épouses du Roi Jésus, j'ai appris de la sainte Liturgie que les Vierges, consacrées à Dieu par la profession religieuse, ont un titre spécial au beau nom d'épouse... Au-dessus de cette union des Vierges, la théologie mystique nous montre dans la vie des saints d'autres fiançailles, un autre *mariage spirituel* encore plus intime entre le Christ et certaines âmes privilégiées, comme furent une sainte Thérèse, une sainte Catherine de Sienne et tant d'autres. C'est encore l'union commune, basée sur la grâce et sur la sainteté, mais avec une manifestation plus sensible, et dans un plus haut degré. Est-il besoin de longues explications pour concevoir combien, à tous ces titres, la très heureuse Vierge est déjà, plus que toute créature, l'épouse du Seigneur Jésus ? Qui donc a possédé, comme elle, tous les privilèges de grâce sur lesquels est fondée cette divine alliance ?

. . . .

Ce n'est pas assez dire ; elle est *l'unique épouse*. Comment est-elle *seule* épouse, puisque la grâce du Christ en fait tant d'autres ? — C'est qu'elle l'est dans l'ordre supérieur qui répond à sa maternité ; c'est que sa sainteté, sa virginité, l'intimité de son union avec le céleste époux des âmes n'ont pas d'égales... Seule épouse, parce qu'il ne convient qu'à la Mère de Dieu d'être debout, à la droite de l'Epoux, dans son vêtement de gloire ; seule, parce que les autres vierges n'approchent du Roi qu'après elle, derrière elle et par elle... ; seule, en un mot, parce que sa grâce est au-dessus de toute virginité, les saintes caresses et les confidences qu'elle échange avec l'Epoux, au-dessus de toutes les faveurs accordées aux saints les plus chers au cœur de Dieu. Les noms d'époux et d'épouse, employés pour caractériser le rapport des âmes saintes avec Dieu, expriment plus spécialement l'amour réciproque, la donation mutuelle des biens, la conformité des jugements, des volontés, des goûts, des intérêts, l'unité des cœurs [8]. Peut-on douter après cela que Marie soit épouse, et que sa maternité, loin d'y faire obstacle, doive être envisagée comme la raison première de son ineffable privilège ?

Epouse (Marie) l'est encore à un titre exclusivement propre, en tant qu'en elle et par elle s'est opérée l'union de la nature humaine au Verbe de Dieu... Marie, dans cette union, a rempli les fonctions d'épouse, en même temps qu'elle avait le rôle de mère. C'est alors, en effet, que s'est conclu et consommé le mariage à jamais béni qui devait nous relever de notre chute originelle et nous faire monter jusqu'à Dieu ? Le Verbe, en prenant notre chair, a épousé toute la nature humaine dans cette nature individuelle qu'il s'est personnellement unie. Mais une loi de la conduite de Dieu à l'égard des hommes, c'est qu'il respecte souverainement leur liberté. Il fallait donc que l'humanité donnât son consentement à l'union qui devait la sauver. Ce consentement, ce n'est pas à la nature particulière qu'il faisait sienne, que Dieu pouvait le demander ; elle ne préexistait pas à l'union. Qui donc le prêtera, si ce n'est la Vierge Marie, puisque c'est dans sa chair que le Verbe va recevoir son épousée ?... Comprenons-le bien : il y a un consentement requis et Marie le donne ; il y a une épouse, et cette épouse en qui se récapitule l'humanité tout entière, a été la substance de Marie...

. . . .

Une troisième raison veut que Marie soit, dans l'Incarnation, l'épouse du Christ. Marie est la nouvelle Eve ; elle sera l'épouse du nouvel Adam en tant que, debout près de la croix où son Fils agonise, elle participera pour ainsi dire à l'enfantement douloureux des chrétiens dans le mystère de sa compassion [9].

On nous pardonnera d'avoir insisté : tout en respectant les opinions libres, ces notes ont voulu apporter les nuances ou les corrections qui semblent utiles.

2. — Dans *Divinitas* (fasc. IV, 1959), le T.R.P. BALIC, O. F. M., sous le titre *La Mariologie de Pie XII*, établit le bilan de l'œuvre mariale du pape de l'Assomption. Il eût été facile d'extraire des encycliques, des lettres, des messages radiodiffusés, des discours du pontife défunt un véritable traité de mariologie. L'A. veut simplement marquer les points principaux sur lesquels le théologien, à la suite de Pie XII, devra fixer son attention. Un certain nombre d'encycliques ont précisé la méthode qui doit présider à l'élaboration d'une théologie mariale vraiment objective et peut lui assurer de nouveaux progrès. Les thèmes principaux abordés par Pie XII sont l'Immaculée Conception, la Corédemption, l'Assomption, la Royauté. Un dernier paragraphe marque l'importance de cette mariologie. Le problème de la Corédemption mariale est plus longuement étudié, et résolu en un sens favorable à une coopération mariale immédiate à la Rédemption objective ? [10]

3. — Toujours dans *Divinitas* (fasc. I, 1960), le P. J. A. de ALDAMA, S.J., publie une intéressante note sur « une opinion mariologique récente censurée par d'anciens théologiens ». Il s'agit de l'opinion avancée par quelques théologiens contemporains et selon laquelle la Sainte Vierge n'aurait pas eu la connaissance de la divinité de son Fils au moment même de l'Annonciation et n'aurait acquis que progressivement cette connaissance jusqu'à l'illumination par l'Esprit-Saint au jour de la Pentecôte. On se souvient que la réfutation de cette thèse a paru dans l'*Ami du Clergé* (1956, p. 33-48), par le P. S. Lyonnet et peu après (1957) dans l'ouvrage de R. Laurentin, *Structure et Théologie de Luc*, I-II [11].

Erasme avait introduit cette opinion dans ses *Adnotationes in Lucam*, II, 50 (édit. de Lyon, t. VI, col. 239). L'opinion fut censurée par la faculté de théologie de Paris, réprouvée par S. Pierre Canisius, Fr. Suarez, Salmeron. Les censures infligées à l'opinion d'Erasme furent certainement graves :

> Crassam ignorantiam evangeliorum arguit in ita loquente (Université de Paris). — Pudenda dubitatio, quam non gravatim arriperent Ariani comprobarentque ultro Judæi... Adversus communem doctorum et piorum omnium sensum et consensum (Canisius). — Impia (Salmeron). — Impia et hæretica sententia, contra universæ Ecclesiæ sensum et traditionem (Suarez).

[8] Cf. S. Bernard, *In Cant.*, Serm. VII, n. 2 ; *loc. cit.*

[9] Tous ces textes empruntés à Terrien, *op. cit.*, p. 180-187, *passim.* Avec cet auteur, on peut répondre à une difficulté qui se présente naturellement à l'esprit : « Les relations de fils et d'époux, de mère et d'épouse ne s'excluent-elles pas mutuellement, dans un même sujet par rapport à la même personne ? — Oui, sans aucun doute, si les termes d'époux et d'épouse, de mère et de fils, devaient tous être entendus suivant leur signification propre et rigoureuse. Mais ce n'est que *par analogie* qu'on emploie les deux premiers... » (p. 180-181).

[10] A signaler également sur un sujet analogue, du P. Giuseppe M. Berutti, O.S.M., *La mariologia durante il pontificato di Pio XII* dans *Palestra del Clero*, 15 févr. 1961.

[11] Cf. analyse dans l'*Ami*, 1958, p. 672-675.

La note du P. de Aldama retiendra l'attention des historiens de la théologie.

4. — Du même auteur (de Aldama), dans *Gregorianum* (1961, vol. I), « *Natus ex Maria Virgine* ». C'est le thème que nous avons esquissé dans l'*Ami* du 16 mars dernier sur la naissance virginale de Jésus. L'A. développe ce thème avec beaucoup d'érudition, et sa documentation complètera heureusement notre modeste esquisse. L'exposé en est fait avec le souci visible d'éviter une polémique inutile. *In omnibus caritas.* Non seulement les Pères de l'Eglise, mais les théologiens du Moyen Age ont été interrogés et la conclusion est empruntée au catéchisme du concile de Trente.

5. — Le même fascicule de *Gregorianum* débute par une savante étude de Mgr Jouassard : *Deux chefs de file en théologie mariale dans la seconde moitié du IVe siècle : S. Epiphane et S. Ambroise.* L'objet de cette étude est ainsi précisé par l'auteur :

La seconde moitié du IVe siècle constitue un moment privilégié en patristique du point de vue de la théologie mariale. Sorte de tournant, où assez brusquement cette théologie prend un essor remarquable, après des tâtonnements plus ou moins longs suivant les problèmes jusque là abordés. Le culte de la Vierge va se développer beaucoup, non seulement en privé, mais bientôt dans la liturgie officielle. Dans l'ordre doctrinal, des positions sont prises, fermes sur certains points, définitives parfois, préludes aux décisions à venir. Pour le constater de façon concrète, sans avoir à entrer dans trop de détails, prenons deux hommes que je considère comme particulièrement représentatifs : S. Epiphane et S. Ambroise. Tous deux évêques, l'un en Orient, l'autre en Occident, ils ont disparu à quelques années d'intervalle, le second peu avant la fin du siècle, le premier juste au commencement du siècle suivant. En ramassant un certain nombre de données qui les situent dans leur milieu respectif et dans leur temps, nous pourrons découvrir quelque chose de la situation générale, en même temps qu'apprécier l'importance de l'action exercée par chacun (p. 5)

Trois doctrines mariales ont retenu l'attention d'Epiphane ; la virginité *post partum*, la fin terrestre de Marie, sa maternité spirituelle. Avec le recul du temps, on peut affirmer, en comparant Epiphane à ses contemporains, que sur ces trois points, il a fait une œuvre qui compte :

« Chef de file en théologie mariale, il l'a été, même là où dans l'immédiat il n'a trouvé aucun suivant ou presque, pour s'engager sur la piste et la pousser plus loin. En quoi il se révèle théologien de qualité, évêque conscient de son rôle, en même temps qu'hérésiologue, un successeur honorable de l'évêque de Lyon en théologie mariale » (p. 20).

S. Ambroise a des titres éminents, lui aussi, comme chef de file en théologie mariale. Ambroise est convaincu, avec ses collègues du Nord de l'Italie comme avec Athanase, que jamais Marie n'a eu d'autres enfants que Notre-Seigneur — vierge *post partum* ; mais il est non moins convaincu qu'elle a mis Jésus au monde miraculeusement, en conservant les signes de la virginité — vierge *in partu* [12]. Ambroise a-t-il été précurseur dans le domaine de la corédemption mariale ? Les textes « ne favorisent guère l'idée de Corédemption, non plus que celle de Maternité spirituelle », et cependant ils « les impliquent dans une certaine mesure, en ce sens qu'(Ambroise) envisage que la Vierge aurait pu avoir l'idée que sa mission devait aller jusque-là » (p. 27). Sur l'Immaculée Conception, tout ce qu'on peut dire, c'est que l'évêque de Milan sait « qu'il n'est pas écrit qu'elle soit née dans le péché ». Sur la sainteté de Marie, Ambroise a préparé les voies à son disciple Augustin et même, en décrivant la vie de Marie, il s'inspire de l'idée de la maternité divine et y introduit une sorte d'intuition du rôle de Notre-Dame dans le ciel. On est ainsi en marche vers le concept de la maternité spirituelle :

Plutôt que de situer dans le détail Ambroise par rapport à Epiphane, il conviendra de présenter une sorte de résumé de leur action commune, en essayant de préciser comment tous deux ont été chefs de file. Ils l'ont été, d'une part, en soulevant des problèmes nouveaux en théologie mariale, en lançant des idées. Ainsi les plaçons-nous ensemble aujourd'hui en tête de nos enquêtes positives sur l'Assomption, la Maternité spirituelle, quoique avec contribution différentes de chacun. Ces mot et expression que nous utilisons pour parler de cela, ils ne les prévoyaient guère. Peut-être même étaient-ils loin de saisir la portée exacte de tout ce qu'ils avançaient dans cet ordre. Ils sont encore plus loin d'avoir été compris immédiatement et suivis dans chaque cas, même si par ailleurs il leur est arrivé de provoquer la curiosité et une certaine recherche. C'est donc en un sens assez spécial que nous pouvons les dire à cet égard chefs de file, en ce sens qu'avec le recul du temps nous les traiterions volontiers de précurseurs, quand même il y aurait eu de leur part simple anticipation.

Chefs de file, ils l'ont été dans un autre sens, et vraiment chefs en leur temps cette fois, lorsque, à l'inverse, ils sont entrés dans un courant qui déjà existait, pour le canaliser, l'orienter ou le précipiter. Pour tous deux la chose s'est réalisée touchant la virginité *post partum*, mais plus spécialement pour S. Epiphane. Le fait est peut-être plus sensible avec S. Ambroise relativement à la virginité *in partu*. Que ces initiatives qu'ils ont prises de la sorte demeurent justiciables du jugement des théologiens et plus encore de celui de l'Eglise, c'est l'évidence même, puisque initiative il y a eu. Du moins ont-ils agi fortement dans l'espèce et d'une action qui a tout de suite compté à travers le monde chrétien.

A. MICHEL.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

ABSOLUTION GENERALE LA VEILLE DE FETES QUI N'ONT PLUS DE Ire VEPRES

Q. — Maintenant que certaines fêtes n'ont plus de premières Vêpres (par ex. la Présentation de Sainte Vierge), peut-on gagner l'indulgence attachée à la veille de ces fêtes ? La question se pose en particulier pour les *absolutions générales* que l'on donne aux religieux rassemblés en groupe, ou encore au confessionnal.

[12] De la virginité *in partu*, l'A. n'hésite pas à écrire : « Il s'agit d'une vérité de foi, reconnue comme telle dans l'Eglise depuis le Ve siècle » (p. 23).

R. — 1° Pour situer la réponse, il ne sera pas inutile de rappeler ce qu'il faut entendre par « absolution générale ». L'expression a eu, en effet, dans le passé, des significations fort variées. Ce n'est qu'à partir de 1882 que la S. C. des Rites en a fixé le sens ; et, à partir de cette date, cette dénomination a été réservée, dans les documents officiels, pour désigner l'absolution avec indulgence plénière accordée aux religieux (qui jouissent de ce privilège) en vue de la remise de toutes les fautes commises contre les vœux, les règles et les prescriptions de leurs supérieurs. C'était du moins la terminologie adoptée par l'édition typique du Rituel romain de 1913 (Appendix, p. 134 *). La même édition (p. 135 *) qualifiait de « bénédiction avec indulgence plénière » la remise totale des *peines* (dues à leurs péchés déjà pardonnés), octroyée aux tertiaires séculiers de différents Ordres, ainsi qu'aux personnes jouissant de leurs privilèges [1]. Quant à l'indulgence plénière donnée à un mourant par un prêtre (*autorisé* à cet effet, comme c'était de règle avant le Code), on lui donnait le nom de « *benediction apostolique* (ou « papale ») *à l'heure de la mort.* »

Cependant l'édition du Rituel de 1925 (la première après la promulgation du Code), sous le titre commun de *Ritus absolutionis generalis et benedictionis papalis* (tit. VIII, cap. XXXIII) contient deux formules : l'une pour « l'absolution générale » à donner aux « Réguliers » de n'importe quel Ordre *jouissant de ce privilège* [2]. L'autre est une « Bénédiction avec indulgence plénière » en faveur des *Tertiaires séculiers :* le texte final comporte l'octroi (au nom du Souverain Pontife) « de l'indulgence plénière de tous les péchés » [3].

Il ne s'agit donc là, en aucune façon, d'une « absolution *collective* » des *péchés,* donnée, sans confession préalable, dans des circonstances extraordinaires (spécialement en péril de mort) [4].

L' « absolution générale » n'a aucune prétention de remettre les péchés. Elle est du genre « indulgence » qui remet les *peines* dues aux péchés déjà pardonnés. Ou bien, en vertu d'une convention (pour les réguliers qui jouissent de ce privilège) elle remet les censures encourues, ainsi que les fautes résultant de la violation des vœux, des ordonnances des supérieurs religieux, et aussi des règles ou constitutions, lesquelles *ordinairement* (sauf dans l'ordre franciscain) n'obligent pas sous peine de péché. C'est pourquoi une réponse de la S. C. des Indulgences du 30 juin 1896 (ad I^{m}) avait prévu que cette « absolution générale » pouvait être donnée « immédiatement après la confession et *avant même* l'absolution sacramentelle si le récipiendaire était en état de grâce, pourvu que ce soit au confessionnal ». Les deux éditions du Rituel (de 1925, *tit.* VIII, *cap.* XXIII, *in fine,* — et de 1952, *tit.* IV, *cap.* VI) indiquent au contraire une formule à employer pour les Tertiaires « lorsque cette indulgence est accordée immédiatement *après* l'absolution sacramentelle ». Mais il ne semble pas, pour autant, que la priorité de l'absolution sacramentelle soit requise.

L' « absolution générale », — appelée parfois aussi « bénédiction générale », — n'est donc pas sans analogie avec la « bénédiction papale », dont cependant elle se distingue ; comme cette dernière, elle comporte une *indulgence plénière,* laquelle ne peut être accordée qu'aux péchés déjà pardonnés normalement par le sacrement de pénitence [5].

Il a été précisé (St-Office, 15 décembre 1910) qu'aux Tertiaires séculiers réunis en groupe, l'absolution générale doit être donnée par le Directeur de la Fraternité. A son défaut, par tout prêtre approuvé pour les confessions.

2° C'est seulement *au confessionnal* que tout confesseur peut, — en vertu d'un décret de la S. C. des Indulgences du 21 juillet 1888 et d'un Bref de Benoît XV du 14 avril 1917, — donner l'absolution générale non seulement le jour auquel elle est attachée, mais encore *la veille de la fête* et *durant l'octave qui suit* [6].

3° Après ces explications, il nous est possible de répondre clairement à notre consultant :

a) Le Code liturgique, qui a supprimé les première Vêpres de certaines fêtes, n'a voulu légiférer

[1] Cfr. Beringer-Steinen, *Les Indulgences,* t. I, n. 1022, p. 589, note 1.

[2] Dans cette première formule celui qui la prononce « absout de tout lien de l'excommunication, suspense ou interdit, qui aurait pu être encouru ». En outre, il rétablit les récipiendaires « dans l'union et la société des fidèles et dans la participation aux sacrements ». Enfin il « absout de toute transgression des vœux, règles ou constitutions, ordres ou admonitions des supérieurs, de toutes les pénitences oubliées ou même négligées ; en même temps qu'il accorde le pardon et la remise de tous les péchés... déjà confessés... »

[3] Les mêmes formules, avec les mêmes titres sont reproduites dans la dernière édition du Rituel (1952).

[4] La Consistoriale (8 décembre 1939) avait autorisé ce mode d'absolution en faveur des soldats sur le point d'engager la bataille ou pendant le combat. La concession fut étendue à tous les fidèles en cas de péril de mort résultant de raids aériens.

Des indults particuliers avaient obtenu d'absoudre collectivement certaines catégories de pénitents (mobilisés, civils travaillant pour la guerre, prisonniers, etc...).

Des abus se firent-ils jour ? C'est possible. Et c'est sans doute pourquoi une Instruction de la S. Pénitencerie du 25 mars 1944 précisa les normes de « l'absolution *collective* ». Cfr. *Ami du Clergé,* 31 octobre 1946, n. 4, p. 49-50.

[5] On sait que le prêtre qui donne cette absolution générale à un groupe (*in communi*) bénéficie lui aussi de l'indulgence, *pourvu qu'il soit lui-même* religieux ou Tertiaire (S. C. Indulg., 1er février 1905).

Une formule *brevissima* est prévue dans la dernière édition du Rituel (1952), lorsque les circonstances (*adjuncta*) ne permettent pas d'employer la formule complète : *Dominus noster J.-C.* et *Per sacratissimam passionem et mortem D.N.J.C....* Le prêtre peut alors se contenter de dire : *Auctoritate a Summis Pontificibus mihi concessa, plenariam omnium peccatorum tuorum indulgentiam tibi impertior. In nomine Patris, et Filii, ✝ et Spiritus Sancti. Amen.*

[6] Ce privilège d'anticiper l'octroi de l'absolution générale la veille de la fête et d'en prolonger la faveur durant l'octave de celle-ci, ne devra être confondu :

a) ni avec la faculté accordée par le droit général d'anticiper la *visite* d'une église ou d'un oratoire à partir de midi de la veille (can. 923) ;

b) ni avec les possibilités que donne le canon 931 d'anticiper la confession et la communion ou de les faire après le jour ou la série de jours fixés pour gagner l'indulgence.

Pour le gain de l'indulgence plénière attachée à l'absolution générale, aucune visite n'est prescrite. La communion non plus n'est pas requise, — ni même la confession, à moins que l'indulgence ne soit accordée individuellement « au confessionnal ».

que sur les normes concernant la célébration de la messe ou la récitation de l'office (Bréviaire). Même en supprimant ou réduisant certaines parties de l'office, ou en modifiant les rubriques, il n'a pas eu l'intention de toucher à la question des indulgences. Celles-ci peuvent donc, comme par le passé, être acquises aux conditions exigées par le droit général et selon les normes formulées dans les privilèges ou indults particuliers.

Pour modifier ces dispositions, il eût fallu que le Souverain Pontife en fit mention expresse dans le *Motu proprio* du 25 juillet 1960. Or on n'en trouve aucune trace. Il n'en est pas davantage question dans le décret de la S. C. des Rites du 26 juillet 1960. La question des Indulgences n'était d'ailleurs pas de la compétence de ce Dicastère : pour légiférer en cette matière, il eût dû demander l'accord de la S. Pénitencerie, qui règle aujourd'hui toute la discipline des Indulgences. La question ne fut pas même soulevée.

b) La suppression d'un certain nombre d'*octaves* (liturgiques) n'a pas davantage enlevé la possibilité de donner « l'absolution générale » durant les huit jours qui suivent la fête (*quolibet die intra octiduum*) pour les associations ou groupements qui ont reçu ce privilège [7].

Notre consultant, — et aussi nos lecteurs, — devront donc, *comme par le passé*, se référer aux concessions ou faveurs qui ont été accordées à ces groupements ou associations, et s'en tenir strictement à la lettre de ces documents. Sauf le cas de « communication des privilèges » (can. 64, 65), on ne saurait se prévaloir des faveurs accordées à un groupement pour en étendre la jouissance à un autre.

c) L'expression « absolution générale » étant synonyme d'indulgence plénière et s'appliquant à l'universalité des fautes (*plenariam indulgentiam omnium peccatorum vestrorum*), pourra être donnée, *selon la teneur des concessions*, soit collectivement au groupement rassemblé, soit individuellement (au confessionnal) à un membre isolé. Sur ce point encore, il faudra consulter les textes et s'en tenir strictement à ce qui a été concédé.

A. Bride.

[7] C'est par Bref du 14 avril 1917 que Benoît XV accorda aux Tertiaires franciscains la faculté d'étendre à n'importe quel jour de l'octave la faveur de donner l'absolution générale attachée à une fête ou solennité. (*Acta*, 1917, p. 262).
Une faveur identique fut accordée par le même pape aux « frères, sœurs et tertiaires de S. Dominique, vivant en commun », pour l'octave de la fête du Saint Rosaire et pour toutes les autres fêtes auxquelles était annexée l'indulgence plénière de l'absolution générale. (*Acta*, 1917, p. 323).

PIETE ET SPIRITUALITE DE TIERS-ORDRE

Q. — Le droit canonique, can. 702, § 1, dit : « Les Tertiaires séculiers sont des chrétiens qui dans le monde, sous la direction d'un Ordre et *selon son esprit*, s'efforcent de tendre à la perfection chrétienne d'une manière compatible avec la vie séculière, selon les règles approuvées par le Saint-Siège pour eux. »

Faut-il entendre l'expression « secundum ejusdem spiritum » par « selon *la spiritualité* de l'Ordre », ou par « selon *la vocation* de l'Ordre » ?

Si l'on entend par la « *vocation* » de l'Ordre, le Tiers-Ordre ne risque-t-il pas de perdre sa différence spécifique : « tendre à la perfection chrétienne » et faire vivre le Tertiaire selon une spiritualité donnée : franciscaine, carmélitaine, dominicaine, etc. ?

R. — Le canon 702, § 1, définit, en effet, les tertiaires séculiers comme l'expose notre correspondant. Quand on sait combien le Code est avare de définitions, on peut penser que celle-ci n'a pas été retenue à la légère, et que tous les mots ont été pesés.

On ne voit pas de meilleur commentaire que celui de Pie XII, dans son discours du 1er juillet 1956 aux Tertiaires franciscains italiens [1]. Trois points dans ce discours, dont on pourra reprendre et adapter les idées à des tertiaires autres que franciscains :

1° Entrent dans un Tiers-Ordre ceux qui veulent « *contendere ad christianam perfectionem* » :

« Soyez avant tout une école de perfection chrétienne intégrale... Comme il n'était pas possible que tous pratiquassent les conseils évangéliques, François rappela que tous, s'ils le voulaient, pourraient tendre à la perfection de leur état, et l'atteindre sans embrasser l'état de perfection [2]... Cette adhésion complète, constante, à la volonté de Dieu, cet affectueux mais fort dévouement à son égard et à sa volonté, cette plénitude et cette perfection de vie à la lumière de l'Evangile, peuvent être ceux de tous les chrétiens, et ils furent en effet, ceux de nombreuses âmes à toutes les époques. Le Tiers-Ordre franciscain naquit pour contenter cette soif de perfection en ceux qui devaient rester dans le monde, mais ne voulaient pas être du monde. Le Tiers-Ordre veut donc des âmes qui, dans leur état, aspirent à la perfection. »

Et le Saint-Père insiste :

« Vous êtes un Ordre : un Ordre laïque, mais un véritable Ordre. *Ordo veri nominis*, ainsi que l'appela Notre prédécesseur de sainte mémoire Benoît XV... Vous ne serez pas naturellement, une assemblée de parfaits, mais vous devez être une école de perfection chrétienne. Sans cette volonté résolue, on ne peut convenablement faire partie d'une milice aussi choisie et aussi glorieuse. »

2° Ayant insisté sur ce point, Pie XII ne voit aucun inconvénient, à plus forte raison aucune opposition, entre « tendre à la perfection chrétienne », et y tendre selon l'esprit de telle famille religieuse. On remarquera que, dans ce second point, le pape emploie toujours le mot « *esprit* », ou « *spiritualité* » : « *Soyez une école de véritable esprit franciscain* ».

Et il précise :

« Certains se plaignent qu'on reste souvent dans le général, alors qu'il ne suffit pas de connaître la vie du saint Patriarche, et de la raconter, pour être sûr de se former soi-même et surtout les autres selon la *mentalité* et la *méthode* franciscaine. »

« Si c'était vrai il faudrait y remédier promptement ; rappelez-vous que votre Tiers-Ordre ne pourra fleurir et fructifier, comme dans les temps glorieux, s'il n'est pas imprégné de la *véritable et pure spiritualité franciscaine.* »

Cette spiritualité va se définir, non pas par des activités (tel genre d'apostolat), mais par une attitude d'âme, un « esprit » qui peut, suivant les

[1] *Doc. cath.* n. 1230, 22 juillet 1956, col. 909-913.

circonstances, s'exprimer dans les activités les plus diverses : c'est ainsi que l'on répondra à telle vocation :

« Vous savez que la spiritualité d'un saint, c'est sa manière particulière de se représenter Dieu, de parler de lui, de traiter avec lui. Chaque saint voit les attributs de Dieu à travers ce qu'il médite le plus, ce qu'il approfondit le plus, ce qui l'attire et le conquiert le plus. Une vertu particulière du Christ est pour chaque saint l'idéal auquel il faut tendre, tandis que tous les saints — et même l'Eglise tout entière — cherchent à imiter le Christ tout entier...

Il y a donc une *doctrine* franciscaine, suivant laquelle Dieu est saint, est grand, mais surtout bon, bien plus : le souverain Bien...

Il y a aussi une *manière* franciscaine de contempler Jésus ; la rencontre de l'amour incréé avec l'amour créé. Et il y a par ailleurs une *manière de l'aimer et de l'imiter...* »

D'où toutes les qualités et vertus qui fleuriront spécialement dans tel esprit ; en l'occurrence : pauvreté, simplicité, renoncement, joie, surtout« charité universelle, qui, voyant en Dieu tous et tout, aime en lui et pour lui tous et tout, est heureux de tous et de tout, en étant heureux de Dieu. *Deus meus et omnia* ».

Telle est, semble-t-il, la définition et la description de l'esprit d'un Tiers-Ordre, ou, comme dit encore Pie XII en terminant ce second point de son allocution, « de cette vision franciscaine de la vie »[2].

Non seulement, donc, il n'y a pas opposition entre tendre à la perfection chrétienne, et vivre selon une spiritualité donnée, mais il n'y en a pas davantage entre esprit d'un Ordre et vocation d'un Ordre, la vocation se caractérisant par une attitude d'âme, une vision du monde et de Dieu, un esprit[3].

3° Pie XII avait commencé son allocution en rappelant l'action remarquable et efficace que tel Tiers-Ordre avait menée dans le monde au cours des siècles. Il revient, dans la troisième partie, sur la nécessité d'une action urgente pour défendre et soutenir l'Eglise : la conception de la perfection chrétienne embrasse étroitement le zèle du prochain.

Maintenant, dans tel cas précis, un tertiaire peut-il être appelé, non seulement à s'imprégner de l'esprit de telle famille religieuse, mais à partager les activités apostoliques (déterminées par les circonstances historiques) du Premier Ordre ?

[2] Ce n'est pas ici simple jeu de mots : il y a, semble-t-il, une allusion à l'état religieux tel qu'il est défini et caractérisé, entre autres par la vie commune et la pratique des conseils évangéliques par les trois vœux, dans le canon 487 : « Status religiosus, seu stabilis in communi vivendi modus, quo fideles, præter communia præcepta, *evangelica quoque consilia servanda* per vota obedientiæ, castitatis et paupertatis suscipiunt, ab omnibus in honore habendus est. »

[3] Dans l'*Epitome iuris canonici*, 6e édit., 1937, t. I, 857, envisageant la question sous l'angle juridique, Vermeersch-Creusen écrivent : « *Tertiarii* generice sunt quotquot, origine vel fine Instituti aut propria conditione impediti quominus perfecte regularem cuiusdam ordinis consequantur disciplinam, *subsecivam quampiam eius regulæ rationem profitentur.* »

Mais quel que soit le mot employé, il semble que, dans le genre « *contendere ad christianam perfectionem* » la spiritualité ou esprit de l'ordre introduit la *différence spécifique* : il y a, non pas opposition, mais précision.

C'est là un problème personnel qu'il ne semble pas possible de trancher *a priori*, ni dans un sens ni dans l'autre.

Que l'on s'inspire des *Constitutions* du Tiers-Ordre en cause, et que l'on essaie de voir comment tel tertiaire peut être appelé à répondre dans telles circonstances.

M. Huftier.

L'EGLISE HONORE-T-ELLE DES SAINTS DU SCHISME ?

Q. — Dans son livre *Introduction à l'œcuménisme* (Casterman, 1959), p. 114, le P. Villain, parlant de la sainteté dans l'Eglise orthodoxe, écrit cette phrase : « Pie XI se plut à introduire quatre saints russes dans le martyrologe romain. »

L'*Ami du Clergé* pourrait-il me dire : 1° la date de l'acte pontifical en cause ; 2° si les personnages ainsi introduits au martyrologe sont vraiment morts dans le schisme, au moins matériel ; 3° dans l'affirmative, comment expliquer que des schismatiques, *au sens composé de leur schisme*, soient proposés au culte des fidèles ?

R. — La question a été traitée par le R. P. Congar dans un intéressant article de la *Revue des Sciences Religieuses* (Strasbourg, 1948, p. 240-259) : « A propos des saints canonisés dans les Eglises Orthodoxes ». Voici les précisions apportées par cet article sur les trois points que vous distinguez :

1° En décembre 1934, Pie avait chargé la Sacrée Congrégation orientale de publier des livres liturgiques pour les Russes catholiques. En 1940, une édition de la liturgie de saint Jean Chrysostome a été publiée à la typographie de Grottaferrata. Des saints sont habituellement invoqués dans ce rite oriental au cours de la prothèse ; l'édition romaine de 1940 — mise en vente en 1941 — contient les noms de Nicétas de Novgorod († 1108), Léonce de Rostov († 1077), Barlaam de Khoutyn († 1192) et Serge de Radonège († 1392).

2° Ces quatre saints russes, qui sont morts et ont été canonisés par les orthodoxes après la séparation, ont donc bien été introduits par l'Eglise catholique dans une édition officielle de sa liturgie de rite byzantin slave.

3° L'édition romaine de cette liturgie a, par contre, omis les noms de quatre évêques de Moscou cités dans l'édition synodale russe : Pierre († 1326), Alexis († 1378), Jonas († 1461) et Philippe († 1569). Le P. A. Raes remarque à ce sujet :

« Les deux derniers (Jonas et Philippe) ont vécu après le concile de Florence rejeté formellement par l'Eglise russe lorsqu'elle refusa de recevoir Isidore de Kiev ; les deux premiers (Pierre et Alexis) vécurent au XIVe siècle, époque à laquelle les métropolites de Russie, sinon le clergé et le peuple, étaient conscients d'être unis ou dépendants du patriarche de Constantinople séparé de Rome. » (*La première édition romaine de la liturgie de saint Jean Chrysostome en staroslave* dans *Orientalia christ. period.*, VII, 1941, p. 518-526).

Après une enquête un peu plus étendue, le P. Congar peut écrire :

« Les exclusions portées jusqu'ici par l'Eglise catholique concernent, semble-t-il, soit les personnages historiquement douteux, soit les saints orthodoxes pour les-

quels on a de sérieuses raisons de penser qu'ils ont refusé personnellement la communion avec Rome » (*art. cit.*, p. 255).

Il apparaît donc que si des schismatiques, au sens matériel, séparés en fait de Rome et comme malgré eux, peuvent être l'objet d'un culte catholique, il n'en va pas de même des schismatiques au sens formel, de ceux qui consciemment, autant qu'il est possible d'en juger, auraient consenti au schisme.

Une reconnaissance officielle d'autres saints honorés d'un culte dans l'Orthodoxie n'est pas à priori impossible. Rappelons pour terminer, la question soulevée par Dvornik, historien du schisme dont l'autorité est reconnue de part et d'autre :

« Pourquoi Photius, canonisé par l'Eglise orientale au IXe siècle, alors que l'Orient et l'Occident vivaient encore dans l'unité et que les canonisations n'étaient pas réservées au Pape, ne pourrait-il pas être regardé comme le futur patron de l'Unité, plutôt que comme le père du schisme ? » (*Vie intellectuelle*, déc. 1945).

J. PINTARD.

CHRONIQUE d'HISTOIRE DES RELIGIONS

Autour de Qumrân

Depuis 1949 (*n° du* 27 *janvier, p.* 49 *sq*) *où l'*Ami *présentait quelques découvertes de Qumrân, nous avons abordé ce sujet : cf. 1957, p.* 583-586 ; *1959, p.* 570 *sq*, 642 *sq. Voici une présentation plus détaillée de deux ouvrages importants et accessibles parmi tout ce qui a paru sur cette question.*

A. DUPONT - SOMMER. — **Les Ecrits esséniens découverts près de la Mer Morte.** — In-8, 445 p., 4 pl., 30 NF. — Paris, Payot, 1959.

Tout le monde ne peut pas se procurer le grand ouvrage *Discoveries in the Judæan Desert* (Oxford, Clarendon Press, 1955). Le premier volume *Qumrân Cave I* inaugure la collection qui en quelque dix tomes doit publier la totalité des documents découverts ou à découvrir encore dans le désert de Juda. M. A. Dupont-Sommer en publiant son livre sur les *Ecrits esséniens découverts près de la Mer Morte* rend donc aux profanes qui veulent avoir une idée précise des documents de Qumrân, un signalé service. Cet ouvrage leur fera le point de la question et leur permettra de comprendre les études fragmentaires diverses.

Essayons de résumer les conclusions principales de ce travail [1].

Voici d'abord l'histoire de la découverte depuis 1957 : onze grottes avec une dizaine de rouleaux et des fragments de 600 livres. Il y a là des ouvrages proprement bibliques, des deutéro-canoniques et des livres religieux juifs qui ne peuvent provenir que du même milieu mystique d'une même secte. Ces documents sont pour la plupart, des copies datant du Ier siècle av. J.-C. et des deux premiers tiers du Ier siècle ap. J.-C. Certains manuscrits peuvent ne remonter que jusqu'au IIIe siècle de l'ère chrétienne. La secte de Qumrân à laquelle appartiennent ces documents est une secte juive, l'Essénisme, qui florissait en Palestine au temps même où parut N.-S.

Les Esséniens n'étaient pas totalement ignorés. Nous les connaissions déjà par Philon d'Alexandrie (*Quod omnis probus liber sit. Apologie des Juifs*) ; par Flavius Josèphe (*Guerre des Juifs ; Antiquités Judaïques*) ; par Pline l'Ancien dans son *Histoire Naturelle* (v, 17, 4) et par Dion Chrysostome.

L'origine essénienne des écrits de Qumrân est prouvée par l'identité entre l'ensemble des textes découverts près de la Mer Morte : langue, style, renseignements historiques, rites, doctrine, etc., et surtout par la *Règle* découverte en 1947 et acquise par l'Etat d'Israël [2]. M. Dupont-Sommer donne la traduction et le commentaire des passages principaux de cette Règle et d'un appendice appelé *Règle annexe*, qui semble compléter sur certains points le document antérieur.

En 1896-1897, Salomon Schechter avait découvert dans la guéniza d'une synagogue du Vieux-Caire un document qui porte le nom d'*Ecrit de Damas*. C'est l'histoire de la secte de l'Alliance qui, chassée de la Judée par la persécution, chercha un refuge dans la Damascène. Sur cette terre d'exil, convaincus que le Maître de Justice mis à mort par le Grand-Prêtre reviendrait à la fin des jours, les disciples se sont regroupés en attendant cette suprême visite.

L'*Ecrit de Damas* est donc le témoin de cette phase de l'histoire de la secte essénienne. Il se compose d'une *Exhortation :* obéissance aux ordonnances de la secte, sainteté et autorité éminente de la communauté et ordonnances disciplinaires. Or il se trouve que les grottes IV et VI de Qumrân, découvertes en 1952 nous ont restitué des vestiges en nombre relativement considérable d'au moins 8 manuscrits de l'*Ecrit de Damas*. M. D.-S. en donne la traduction. Ils sont de la plus haute importance parce qu'ils permettent de juger de la fidélité des fragments retrouvés au Caire.

Il est question dans ces documents, d'abord du Prêtre Impie et de l'Homme de mensonge, puis du Maître de Justice, fondateur de la secte. Divers indices amènent l'auteur à penser que le Prêtre Impie serait Hyrcan II qui succéda comme grand-prêtre à son père Alexandre Jannée en 76 av. J.-C., et exerça cette fonction jusqu'en 40, date à laquelle il fut dépossédé par Antigone. Quant au Maître de Justice, il commença vraisemblablement son ministère à la fin du second siècle avant l'ère chrétienne. Il aurait subi des persécutions de la part de Hyrcan II qui l'aurait fait mettre à mort vers

[1] A part les spécialistes qui vivent près des grandes bibliothèques et qui s'occupent presque exclusivement de « Qumrânologie », il est presque impossible aux biblistes de se tenir au courant. Un savant allemand, Ch. Burchard, a publié un livre entier pour présenter simplement la bibliographie du sujet (*Bibliographie zu den Handschriften vom Toten Meer*. Berlin, 1957). Ce répertoire comptait déjà 1538 titres !

[2] Les éditeurs américains appellent ce rouleau *Manual of Discipline*. L'usage s'est établi de l'appeler simplement *Règle* par analogie avec les statuts des ordres monastiques.

65-63. C'est alors que la secte se réfugia en Damascène. Elle en serait revenue à la fin du pontificat de Hyrcan II et se serait réinstallée à Qumrân où elle serait demeurée jusqu'à la grande Révolte juive en 68 de l'ère chrétienne.

Le ch. V est consacré au rouleau *du Règlement de la Guerre* ou *Règlement de la Guerre des Fils de la lumière,* c'est-à-dire de la guerre que les Esséniens auront à mener contre les païens et plus particulièrement contre les *Kittim.* Cet aspect guerrier de l'Essénisme est intimement lié aux perspectives eschatologiques de l'A. T. et il révèle une influence mazdéenne : la lutte et la défaite du Mal en face de la domination éternelle de la lumière et de la justice. Cette guerre sainte est décrite en détail. Pour M. D.-S. les Kittim seraient les Romains et la date de la rédaction du livre serait postérieure à 63 av. J.-C. La haine contre les Romains manifestée dans cet écrit est passée ensuite dans la secte des Zélotes. Ainsi s'expliquerait la violence des soulèvements juifs que les Romains noyèrent dans le sang en 66-70 et en 132-135 ap. J.-C., sous Vespasien et sous Hadrien.

La vie des Esséniens était tout entière vouée à la louange de Dieu. On ne sera donc pas étonné de trouver dans la grotte I un recueil de chants d'actions de grâces (*Hôdâyôt*), une vingtaine d'hymnes à peu près complets. Ces prières présentent des analogies nombreuses avec les psaumes de la collection canonique, mais ils trahissent des conceptions nouvelles en rapport avec le monde religieux du mazdéisme et celui de la Gnose hellénistique. L'un des psalmistes se glorifie même d'être un gnostique ; l'auteur de certains psaumes serait peut-être le fondateur et le législateur de la secte, le Maître de Justice. La traduction de M. D.-S. est celle que l'auteur avait donné déjà dans les *Semitica* VII.

La bibliothèque essénienne renferme aussi nombre d'ouvrages exégétiques qu'on peut appeler des *Commentaires,* interprétations des textes bibliques, fondés, non sur leur sens naturel ou historique, mais sur leur sens secret ou mystique, *Pesher* d'Habacuc, de Nahum, du Ps. XXXVII, d'Isaïe, d'Osée, de Michée et de Sophonie. Leur disposition rappelle ce que Philon rapporte des séances où les Esséniens étudiaient les livres saints. Le plus instructif est le *Commentaire d'Habacuc.* Les événements contemporains ne sont indiqués que d'une façon volontairement mystérieuse. On sent pourtant que le Maître de Justice est toujours au centre de la révélation expliquée dans ce commentaire. M. D.-S. donne la traduction entière du *Commentaire d'Habacuc,* puis celle des fragments des autres commentaires dans la mesure où ces passages présentent un intérêt historique.

Il existe encore une multitude de fragments plus ou moins étendus dont beaucoup sont encore inédits, fragments de Tobie, du Siracide, de la lettre de Jérémie, fragments du livre des Jubilés, d'Hénoch et des Testaments des Douze Patriarches. Ce sont ces ouvrages auxquels les protestants donnent le nom d' « apocryphes et pseudépigraphes de l'Ancien Testament ». Ils ont ceci de commun qu'ils n'ont pas été admis par la Synagogue dans le canon des Ecritures inspirées, mais qu'ils ont joui dans l'ancienne Eglise d'un crédit plus ou moins considérable [3]. Pour notre A. la présence de fragments de ces ouvrages dans les grottes de Qumrân serait, sinon la preuve, du moins un indice, qu'ils se rattachaient d'assez près au Judaïsme essénien. D'autres ouvrages exégétiques se rapportent aux *Dires de Moïse* et aux *Bénédictions patriarcales* (Gen., XLIX).

Ces documents soulèvent des questions historiques graves au sujet desquelles on propose de très nombreuses hypothèses. Quels sont donc, tout d'abord, ces *Kittim* que mentionnent les écrits de Qumrân. Sont-ils les Séleucides ou bien les Romains ? En se basant surtout sur Daniel (XI, 30), sur Josèphe (*Ant. Jud.,* I, 6, 1) et sur les indications du *Commentaire d'Habacuc,* M. D.-S. y verrait les Romains et plus particulièrement Pompée qui, après la prise de Jérusalem en 63 av. J.-C., installa comme roi Hyrcan II. D'autres savants, et en particulier H. H. Rowley, professeur à l'Université de Manchester, continuent de soutenir la thèse séleucide.

Une autre question se pose à propos du Prêtre Impie. D'après l'auteur, ce serait le roi et grand-prêtre asmonéen Hyrcan II. Ce monarque, emmené captif par les Parthes, revint à Jérusalem. Il fut plus tard assassiné par Hérode en l'an 30.

En face de lui sa victime se dresse, le Maître de Justice. Nous ignorons son nom, mais nous savons par les écrits de Qumrân qu'il était un prêtre, réformateur zélé, adversaire du sacerdoce officiel, auquel il reprochait son impiété. Il rompit avec le Temple et dans la solitude de Qumrân il fonda et organisa la Communauté de la Nouvelle Alliance qui devait représenter le véritable Israël. Une persécution sanglante sévit contre la secte ; les documents de la Mer Morte en font souvent mention ; le Maître de Justice fut arrêté, maltraité et très vraisemblablement mis à mort.

Mais une dernière question se pose. Peut-on dire avec Renan que « le Christianisme est un Essénisme qui a largement réussi » ? En aucune façon et telle n'est pas la pensée de M. D.-S. D'après son ouvrage que nous résumons, près d'un siècle après qu'eût paru le Maître de Justice, dans ce même désert de Juda un autre prophète s'est levé (Matt., III, 1-6) qui prêchait la repentance, un baptême et la confession des péchés. Ce Baptiste est-il un Essénien ? L'idéal qu'il prêcha se rapproche incontestablement de celui de Qumrân, mais Jean est un prophète indépendant. Son baptême est à proprement parler « le baptême de Jean ». Ses disciples sont « les disciples de Jean ».

Alors apparut Jésus le Nazaréen. Sa destinée terrestre rappelle par certains traits celle du fondateur de la secte essénienne, mais à côté des similitudes les différences sont incontestables ; elles interdisent de confondre les deux personnes. Le Maître de Justice était un prêtre de la tribu de Lévi ; Jésus n'était pas un prêtre, mais un laïque de la tribu de Juda ; si le Maître de Justice fut vénéré comme le Messie-Prêtre, comme le

[3] Il en existe une grande collection classique, R. H. Charles, *The Apocrypha and Pseudepigrapha of the old Testament.* Oxford, 1913.

Messie d'Aaron, Jésus fut reconnu comme le Messie d'Israël, comme le Messie-Roi, fils de David... Le Maître de Justice était le révélateur d'une Gnose mystérieuse élaborée à l'aide des plus hautes sagesses humaines qui circulaient alors dans le monde et qui étaient réservées à des initiés. Jésus était surtout un prédicateur populaire, issu d'un milieu de petites gens, s'exprimant dans une langue simple avec des comparaisons pleines de fraîcheur et de vie. Notons, par ailleurs, qu'en certains points le Christ se dresse directement contre certaines outrances de l'essénisme qumrânien. Au point de départ du Christianisme il y eut donc un nouveau Prophète, un nouveau Messie et notre auteur conclut qu'en libérant les âmes de certaines contraintes stériles, le Christ a voulu les conduire vers un idéal essentiel : l'amour de Dieu et des hommes.

L'Eglise naissante a fait à l'Essénisme des emprunts nombreux, mais ils n'ont jamais été passifs : les institutions, les rites, les croyances ont subi dans le Christianisme une transposition considérable due à l'initiative et à l'esprit de son fondateur Jésus de Nazareth. « Le Christianisme ne sort pas à proprement parler de l'Essénisme », quels que soient les rapports qu'il ait pu avoir avec lui.

Après les controverses de ces dernières années, l'auteur a cherché une position d'équilibre qui ne pourra que rallier de nombreux partisans. Jésus est indépendant à l'égard de l'Essénisme.

* *

J. VAN DER PLOEG, B. BARTHELEMY, etc. — **La secte de Qumrân et les origines du Christianisme.** — Coll. « Recherches bibliques » (14×21,5), 246 p., 18 NF. — Paris, Desclée de Brouwer, 1959.

Une des questions principales qui se posent au sujet des découvertes de Qumrân est celle des influences possibles de la secte essénienne sur les origines du Christianisme. Le présent ouvrage apporte une réponse parfaitement informée, réponse faite par des auteurs qui depuis la découverte ne cessent d'étudier ces textes et que leurs travaux antérieurs ont particulièrement qualifiés.

Le P. J. VAN DER PLOEG, président de la IVe session des Recherches Bibliques publie un long article : « *Six années d'études sur les textes du Désert de Juda.* » Il nous met au courant de la publication des textes, des résultats des fouilles et des explorations, des ouvrages généraux déjà publiés, des questions paléographiques qui se posent à propos des manuscrits et des études spéciales qui ont été faites sur les textes bibliques ou sur les écrits plus particulièrement esséniens, comme les *Règles* ou les *Hymnes*. Une bibliographie importante termine cet article.

Le R. P. LAMBERT, S.J., étudie une *Genèse apocryphe* trouvée à Qumrân. On avait d'abord pensé qu'il s'agissait d'un « *livre de Lamech* ». Le rouleau, fort difficile à dérouler, donne un texte apocryphe où l'on parle de Lamech, de Noé, du Déluge, des fils de Noé, d'Abraham, de Lot et de Sara. Les récits concernant ces personnages, ou sont calqués sur la Genèse canonique, ou enjolivés à partir de son texte. Nous avons là en réalité un simple midrash dont la langue est l'araméen. Il aurait été écrit aux alentours du début de l'ère chrétienne, mais le texte pourrait être cependant plus ancien et il a pu servir de source à des histoires racontées dans le livre d'Hénoch ou dans celui des Jubilés.

Dans cette *Genèse apocryphe*, Mgr COPPENS, professeur à l'Université de Louvain, croit distinguer trois allusions historiques, la première à trois roitelets orientaux du Ier siècle av. J.-C., la seconde à Alexandre Jannée et la troisième à Hyrcan II. M. Coppens soulève quelques objections à ces vues qui sont de M. Altheim.

Une communication de M. MILIK au congrès de l'A. T. à Strasbourg avait identifié le calendrier des Jubilés avec celui de la secte de Qumrân. — Mlle A. JAUBERT, assistante à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Paris, y revient dans *Aperçus sur le Calendrier de Qumrân*. Pour un exposé complet de la question, il faudrait se rapporter au livre de l'auteur : *La date de la Cène. Calendrier biblique et liturgie chrétienne*. Ce livre a soulevé quelques objections, sérieuses sans être absolument décisives [4]. — M. A. S. VAN DER WOUDE de Noordlarn (Hollande), étudie le Maître de Justice et les deux Messies de la Communauté de Qumrân. Il fait connaître les positions maîtresses de sa thèse de théologie, soutenue en 1957 à l'université de Groningue. Mgr NÖTSCHER, professeur à Bonn, présente les vues qu'il a déjà soutenues sur les voies divines et humaines selon la Bible et Qumrân dans un ouvrage paru à Bonn en 1958. A Mgr COPPENS le recueil est redevable d'une seconde contribution qui étudie la piété des psalmistes de Qumrân. L'article inédit d'un jeune théologien de Tübingen n'a pas fait l'objet d'une communication complète au *Colloquium Biblicum* de 1957. On lui a réservé cependant une place dans le présent ouvrage parce qu'il traite du ministère culturel dans la secte de Qumrân et le Christianisme primitif. Sa conclusion est que, derrière les grands écrits pseudépigraphes du Ier siècle av. J.-C. se trouve désormais l'influence de Qumrân. Dans ce milieu s'est développée en théorie, et en pratique, une nouvelle conception du ministère sacerdotal. Le culte sacrificiel n'y fut pas supprimé, mais il y fut pour une large part remplacé et spiritualisé. L'influence qumrânienne n'explique pas tout. Il faudrait admettre comme possible une influence hellénistique qui se constate dans S. Paul et l'Epître aux Hébreux, mais surtout l'originalité foncière de N.-S. qui consiste dans la pratique d'un acte sacerdotal inouï jusqu'à lui, à savoir : le sacrifice de sa propre vie pour le salut d'autrui.

Le R. P. BARTHÉLEMY, O.P., professeur à l'Université de Fribourg (Suisse), étudie la sainteté selon la communauté de Qumrân et selon l'Evangile. L'Essénisme a clairement saisi que le royaume de Dieu n'est pas de ce monde, que l'on y accède que par une seconde naissance, la conversion, et que, sur terre, l'amour fraternel est le vrai ciment de la communauté des élus, laquelle constitue le tem-

[4] Nos lecteurs se reporteront à l'étude consacrée par M. Delorme à cette hypothèse de Mlle A., dans l'*Ami*, 1957, p. 218-221.

ple vivant de Dieu. Sur ces trois points importants la communauté de Qumrân pressent le message de Jésus. Mais celui-ci apporte une nouvelle clarté : Dieu est amour et il vient offrir cet amour à tous les hommes afin qu'ils en vivent et qu'ainsi ils participent à la sainteté même de Dieu. Du fait de cette initiative divine, le mot même de sainteté qui ne disait d'abord que pureté et séparation, dira désormais soif toujours plus intense de la charité et de l'amour divin.

M. J. Schmitt rapproche l'organisation de l'Eglise primitive de celle de Qumrân et il conclut que le Judaïsme communautaire est, à n'en pas douter, le milieu d'où l'Eglise de Jérusalem tient les formes les plus marquantes de son organisation naissante. A une double réserve près, cependant : dans la vie de la communauté apostolique, l'ancienne veine piétiste se maintient plus vigoureuse et plus pure qu'à Qumrân ; et surtout, l'Eglise primitive corrige les formes communautaires judaïques pour les adapter à sa condition eschatologique particulière. Elle n'a ni postulat ni noviciat, parce qu'elle inaugure l'ère de l'Esprit et que la conversion à l'Evangile est d'abord œuvre de grâce. De même elle n'a pas non plus de hiérarchie communautaire au sens sadocite du terme, parce que la maturation religieuse du fidèle est, par principe, une croissance dans l'Esprit. Mais, ces réserves faites, il reste que son organisation apparaît, dans l'ensemble, proche de la structure communautaire du type essénien.

Dans une dernière étude, Mgr L. Cerfaux cherche à déterminer quelle a pu être l'influence de Qumrân sur le N. T. En homme pratique il commence par réclamer pour les non-spécialistes un dictionnaire, une concordance, une édition manuelle des textes originaux avec une bonne traduction littérale, si possible, en latin. Ceci dit, il remarque que le N. T. est né d'une expérience religieuse qui n'a rien à voir avec celle de Qumrân. Elle est avant tout celle du Christ. Elle a placé celui-ci dans une allégeance de Dieu si immédiate et si pure qu'elle constitue une nouveauté presque absolue, même quand elle s'enveloppe des formules de l'A. T.

Les formes littéraires dans lesquelles se coulent les productions chrétiennes participent à la vitalité du Christianisme. La littérature de Qumrân ne présente rien de semblable : où sont les Evangiles de Qumrân et ses apôtres ? Il existe des ressemblances, mais ressemblance ne dit pas influence. D'ailleurs le N. T., s'il parle des Pharisiens ne dit mot des Esséniens. Qumrân vivait en marge du Judaïsme et nous n'avons aucun signe qu'il ait constitué un facteur déterminant dans la vie juive. Le Christianisme de Palestine, selon toute vraisemblance, est né dans le courant du judaïsme populaire qui se trouvait sous la mouvance du pharisaïsme et de la piété commune, développée autour du Temple. Les Juifs passés à la nouvelle religion ont réagi sous l'influence de la doctrine du Christ, puis des expériences spirituelles de la communauté primitive. Il faudrait des preuves très solides pour faire de celle-ci un tiers-ordre essénien. Les deux littératures, celle du N. T. et celle de Qumrân, baignent dans un milieu littéraire commun. Mgr Cerfaux termine par un souhait de bon sens : « Que les travailleurs œuvrent pour le public très restreint de leurs pairs, plutôt que de s'intéresser d'abord aux masses. Celles-ci seront mieux servies, en somme, même si elles doivent attendre quelques mois ou quelques années une nourriture solide. » On ne saurait mieux dire.

* *

Henri SEROUYA. — **Les Esséniens.** — In-12 de 244 p., 9,90 NF. — Paris, Calmann-Lévy, 1959.

La thèse de M. Dupont-Sommer est bien construite et beaucoup de savants en ont approuvé les conclusions ; ainsi M. l'abbé J.-T. Milik, de l'Ecole Biblique, qui, depuis les premières découvertes, suit dans le désert les moindres explorations, s'est rallié à l'identification foncière des sectaires de Qumrân avec les Esséniens[5].

Il s'en faut pourtant de beaucoup que l'unanimité se fasse sur ce point. De vives controverses portent surtout sur les points suivants : les origines de la secte, les influences extérieures (perse et grecque), la doctrine et les pratiques des Esséniens, l'influence essénienne sur la doctrine et les institutions juives, ainsi que la forme littéraire du Nouveau Testament.

Un Israélite, M. Sérouya expose longuement les discussions qui se sont élevées à propos de l'authenticité et de la date des manuscrits de Qumrân. Il nous semble attacher trop d'importance à la position négative et intransigeante d'un savant comme S. Zeitlin, directeur de la *Jewish Quaterly Review*, qui ne peut plus être prise au sérieux. Par ailleurs, l'auteur se refuse à considérer les Esséniens comme des disciples du néo-pythagorisme ou à assimiler les membres de la secte de Qumrân à celle des Esséniens. Il admet cependant une certaine infiltration des idées néo-pythagoriciennes dans l'essénisme, ainsi qu'une parenté entre Qumrân avec les Esséniens, mais il se refuse à toute identification.

Le chapitre VIII est consacré aux influences que les Esséniens auraient eu ou auraient pu avoir sur la formation du Christianisme. L'auteur résume sa pensée en une formule qui oublie un peu trop ce que les Evangiles présentent d'original : « Les Evangiles ne supposent-ils pas qu'ils doivent beaucoup aux ascètes esséniens, aux « millénaristes » qui songeaient à un royaume qui n'était pas de ce monde ? »

Cet essai, dans l'état actuel des recherches, n'apporte qu'une contribution très insuffisante à l'étude d'un problème dont l'aspect religieux intéresse l'ensemble de l'humanité.

A. Vincent.

[5] J.-T. Milik. *Dix ans de découvertes dans le désert Juda.* Préface du R. P. de Vaux, O. P. Paris, Edit. du Cerf. In-8 de 121 p., 35 photos hors-texte.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Pierre FERNESSOLE. — **Pie IX, pape (1792-1878).** T. I **(1792-1855).** — In-8 de 288 p., 16,50 NF. — Paris, Lethielleux.

L'ouvrage ici présenté aura deux tomes, dont le second est prévu pour la fin de 1961. L'ensemble formera l'une des plus complètes biographies que l'on aura du grand Pie IX. L'auteur, titulaire de la chaire d'histoire de la papauté à l'Institut catholique de Paris, a voulu faire œuvre d'histoire. C'est dire qu'il n'a rien épargné pour puiser aux meilleures sources. Parmi ces sources, il en est qui sont restées jusqu'ici inédites, voire secrètes. Il faut signaler dans le nombre : 1° le dossier du Procès informatif de béatification de Pie IX ; — 2° les archives secrètes du Vatican ; — 3° les archives des Affaires étrangères de Paris.

Ce premier volume se compose de deux parties bien distinctes. La première va de la naissance de Giovanni-Maria Mastaï-Ferretti à son élection à la papauté. Il est élu pape à 54 ans. Toute son enfance et sa jeunesse nous sont racontées par le menu. Nous le voyons ensuite accédant à l'épiscopat d'abord à Spolète, où il a le titre d'archevêque, puis à Imola, diocèse plus vaste que le précédent, mais simple évêché.

La partie la plus palpitante de ce t. I, sans doute possible, est la seconde : celle qui traite des débuts de ce pontificat, le plus long de l'histoire, qui fut si mouvementé, si traversé, si discuté, si fécond en grandes résolutions et en actes de la plus haute importance.

Quand Pie IX arrive au pouvoir, il est débordant de bonne volonté, de projets utiles, d'intentions généreuses. Par ailleurs, il est ouvert, souriant, libéral, séduidant plus que nul autre. Tout semble devoir lui réussir. Il n'y a que ce vieux renard de Metternich qui murmure : « Un pape libéral ! c'était la dernière chose à attendre ! »

Pie IX est englobé, à son corps défendant, dans le vaste mouvement révolutionnaire qui vise à la libération de l'Italie du joug étranger. L'agitation use et abuse de son nom, de ses premières réalisations, de son prestige. En vain essaie-t-il de faire front, de freiner et de dominer les mauvais courants. Le ministère Rossi sera le point culminant de sa politique « libérale ». L'assassinat de Rossi, son ministre, sera le coup de grâce pour ses illusions. L'émeute triomphe. Le pape est obligé de fuir à Gaëte. Il n'en reviendra que par la défaite de la révolution grâce à l'intervention française. C'est tout cela qui nous est raconté ici de nouveau, avec une précision, une objectivité, une documentation, qui ne laissent rien à désirer. Ce livre est un ouvrage de fond, à posséder dans une bibliothèque qui veut être à jour.

L. C.

Mgr Pierre JOBIT. — **L'Evêque des Pauvres, saint Thomas de Villeneuve (1486-1555).** Préface de Daniel-Rops. — In-8 de 264 p., 8,50 NF. — Paris, Fayard, 1961.

Quand on considère les dates de naissance et de mort de Luther, moine augustin révolutionnaire — 1483 1546 — et quand on les rapproche de celles de cet autre moine augustin, qui fut jusqu'à la folie, si l'on ose dire, « le père des pauvres » — 1486-1555 — on constate que les deux moines ont vécu presque en même temps, l'un en Allemagne, l'autre en Espagne. Le premier a brisé l'unité chrétienne, divisé le monde, enfanté des haines génératrices de guerres. Le second est devenu archevêque de Valence, en Espagne, il s'inscrit dans le nombre des grands évêques réformateurs de son siècle, il fait partie des grands héros de la charité catholique, dont le type sera, chez nous, Vincent de Paul.

Sa vie nous est racontée dans le présent volume, par un hispanisant de marque, Mgr Pierre Jobit. Elle est publiée en l'année du tricentenaire d'une congrégation française, dont les religieuses furent mises par leur fondateur, le Père Ange Le Proust, sous le patronage du saint archevêque de Valence. S'il est un nom qui mérite d'être mieux connu qu'il ne l'est chez nous, c'est bien celui de ce saint qui a autant fait honneur à l'Ordre des Augustins, que Luther lui a causé de tristesses et de malheurs.

Lucie de VIENNE. — **Spiritualité de la voix.** — In-8 écu de 288 p., 10,50 NF. — Paris, Edit. du Cerf, 1960.

La plus grande partie de ce livre est d'une grande technicité. L'auteur y a joint sa longue expérience aux données des savants — spécialement ceux de « l'Ecole de Paris » — qui ont étudié l'origine et la nature de la vibration des cordes vocales.

Avant d'étudier la voix elle rappelle les lois de l'hygiène corporelle qui la conditionnent (respiration, gymnastique, etc.) et s'efforce de préciser la nature du rythme. Arrivée à la voix elle-même (p. 155), elle commence par examiner en détail comment le langage « ressuscite » les choses grâce aux consonnes, aux voyelles, à l'accent, etc., et c'est seulement dans les deux derniers chapitres qu'elle tire les conclusions générales, explique synthétiquement comment les composantes de la voix, bien disciplinées, concourent à l'équilibre spirituel, et donne d'excellents conseils pratiques pour le bon usage de la parole en public et du chant (on ne chante bien que si l'on est d'abord « en état de chant »).

Le P. Régamey, dans la préface et la postface, insiste vigoureusement sur la nécessité d'une bonne éducation de la voix, tant pour ceux qui parlent ou lisent en public que pour les prêtres et religieux qui ont à assurer le chant choral.

Ces pages, dont la technicité aurait pu parfois s'unir à plus de clarté, s'adressent surtout aux spécialistes de la parole et aux professeurs de chant et d'éloquence. Elles contribueront ainsi à une amélioration du débit des sermons et à un « supplément d'âme » du chant religieux.

Lucien GUISSARD. — **Ecrits en notre temps.** — (14,5×19,5), 314 p., 13,50 NF. — Paris, A. Fayard, 1961.

Le R. P. Guissard, A. A., adjoint au rédacteur en chef de *La Croix* où il rédige surtout les articles de critique littéraire, livre au public des études consacrées à Saint-Exupéry, Simone Weil, Ramuz, Paul Claudel, Jules Roy, Aragon, André Malraux, Albert Camus et François Mauriac.

Sans doute il s'intéresse au mérite littéraire de ces écrivains, mais son originalité consiste à examiner surtout « leur pensée sociale ». Car les auteurs contemporains se préoccupent sans cesse « d'une civilisation où les conflits de classes, de races, d'idéologies s'unissent aux conquêtes de la technique pour acculer l'homme contemporain à des interrogations difficiles sur le destin de l'être social ». Il y a là de riches aperçus nouveaux exposés sous un éclairage chrétien.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 2 maii 1961
G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

DISQUES

Le plus grand choix de disques religieux et de films - fixes

Dernières Nouveautés :

- **LES CHEFS-D'ŒUVRE GREGORIENS,** par le Chœur des Moines de l'Abbaye d'En-Calcat. (30 cm. SM 33-84).
- **DIEU APPELLE LES PROPHETES.** Textes bibliques présentés par Th. Chofflot, avec Julien Bertheau, Jean Negroni, etc... (25 cm, Jéricho N° 100).
- **CHANTONS NOTRE-DAME.** Les étapes du Mystère de Marie. D'admirables extraits de l'Evangile. Illustrations musicales empruntées à Bach, Palestrina, Schubert, etc... (30 cm, Uninisc N° 30-113).

Conditions exceptionnelles à MM. les Ecclésiastiques

Expédition Province par retour — Abonnement gratuit à « Disques - Informations »

19, RADIO PYGMALION boulevard de Sébastopol — Tél. : CEN. 17-33 — M° : CHATELET

L'Association

VACANCES VOYAGES

s'honore de sa très large audience dans les milieux catholiques (références sur demande)

- Elle s'occupe à la fois des **Isolés** et des **Groupes constitués.**
- Aux ISOLES, elle propose sa brochure « ETE 61 » qui contient deux cents formules de voyages ou de séjours pour les familles ou les jeunes (encadrés par des éducateurs).
- Aux RESPONSABLES DE GROUPES CONSTITUES, elle offre ses services techniques spécialisés, mis à la disposition notamment des aumôniers, curés, directions d'œuvres, désireux de se décharger de toute l'organisation purement technique de leurs sorties, voyages, pèlerinages, congrès, etc...
- Cette année, proposition de deux pèlerinages, accompagnés par des ecclésiastiques compétents : **TERRE SAINTE,** 23 jours (Liban, Syrie, Jordanie, Israël) : **1.470 NF...** et **FATIMA - AVILA,** 7 jours, en autocar : **333 NF.** Mêmes programmes avec prix spéciaux pour groupes.

Renseignements et adhésions à l'Association (Loi du 1-7-1901)

VACANCES VOYAGES

5, rue Lamartine — PARIS - 9e — TRU. 02-63

Organisation technique, TOURISME ET VOYAGES, PARIS

TABLES DE CATÉCHISME

Empilable et juxtaposable

Breveté SGDG

Pas de modèle concurrent

S.E.B. 10, rue Louis Chaumontel, ANNECY (Hte-Savoie)

Fabrique tout l'ameublement pour collectivités, colonies, etc...

ASSURANCE AUTO MOTO

Ecclésiastiques, vous avez droit au tarif réduit d'assurance obligatoire avec ristourne chaque année sans accident et recours pour récupérer vos réparations.

Cabinet **ADAM,** assureur-conseil agréé
181, rue Lafayette, PARIS

VITRAUX
DALLE DE VERRE
Exécution, Restauration
Atelier THOMAS — Tél. 13.31
78, Av. de Chabeuil VALENCE (Drôme)

LIBRAIRIE BERCHE & PAGIS
69, rue de Rennes, PARIS-VIe
ACHAT DE BIBLIOTHEQUES et D'OUVRAGES RELIGIEUX

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE D'AIDE FAMILIALE
Fondée par les Sœurs de St Vincent de Paul
66, rue Vanneau — PARIS
Tél. Lit. 30-87
Fabrique pour vous à des **prix très réduits**
SURPLIS en tergal indéplissable à partir de 55 NF.
COTTA tergal à partir de 35 NF.
ROCHET tergal avec dentelle à partir de 76 NF.
AUBES DE COMMUNION garçons et filles infroissables ou cretonne à partir de 27 NF.
AUBES d'ENFANT DE CHŒUR infroissables ou cretonne à partir de 25 NF.
et **CONFECTIONS DIVERSES sur commande**

NOUVEL ORGUE STATIQUE A ANCHES LIBRES

STAL

Harmoniums DEBAIN-KASRIEL
Tropicalisation pour Missions
Adaptation des « SONS d'ORGUES » aux Harmoniums
PROCURE INSTRUMENTALE DU SUD-EST
Jean GRANGE
24, rue Thomassin, LYON-2e Tél. 37-89-71
Documentation sur demande

FERRONNERIE D'ART
TOUS LES STYLES - ART RELIGIEUX
exécution par maître artisan, à la main, bruni à la corne, aux principes des temps passés
CHARLES LE CHEVALLIER
QUETTREVILLE SUR SIENNE - MANCHE
TÉL. : 16

LIBRAIRIE P. TEQUI, 82, rue Bonaparte, PARIS-6e
C. C. P. Paris 386-21

OUVRAGES sur le SACRÉ-CŒUR

FEIGE (Abbé) : *Le Sacré-Cœur.* Exercice en 30 méditations ... 5,00
GONON (Mgr) : *Les salutations au Sacré-Cœur de sainte Marguerite.* Méditations pour le Mois du Sacré-Cœur.... 3,60
PARANQUE (R. P.) : *La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus* 4,50
SABOURET (Abbé) : *La dévotion au Sacré-Cœur proposée à tous les fidèles* 2,00
DAVID (Abbé) : *Les douze promesses de Paray-le-Monial* .. 6,00
LEMIUS (R. P.) : *Le culte du Cœur eucharistique de Jésus* 3,50
BOUSSAC (R. P.) : *Les vertus du Cœur de Jésus.* Retraites mensuelles des premiers vendredis et neuvaines ; 8 volumes, chacun 3,00
GAUTHEY (Mgr) : *Le Sacré-Cœur de Jésus* 7,50
GARRIGUET (Abbé) : *Eucharistie et Sacré-Cœur* 12,00
Les deux grandes dévotions de l'heure présente : *Eucharistie et Sacré-Cœur* 6,00

LIBRAIRIE DU CARMEL

Vient de paraître

Visages de l'amour divin
Comment il faut aimer le BON DIEU (P. Crozier).
L'acte d'offrande de Ste Thérèse. Le vœu d'Amour.
La vraie voie des âmes contemplatives...
par **Dominique Julien** 4.80

Rappel pour le Mois de Marie

Visage de la Vierge
par le **R. P. François de Ste Marie** 4.80

C.C.P. Paris 3705-00 — 27, rue Madame, PARIS-6e — Lit. 69.57

LIVRES REÇUS

DIVERS

Abbé Paul Grenet. *Teilhard de Chardin.* (13,5 × 16), 223 p., 6 NF. Paris, Edit. Seghers, 1960.

P. Egide Philippart, O. F. M. *Marie, miroir de vie chrétienne.* (14 × 20), 160 p., 3 NF. Paris, Casterman, 1961.

C. Spicq, O.P. *Charité et Liberté selon le Nouveau Testament.* (12,5× 19), 86 p. Paris, Alsatia, 1961.

Pierre Leprohon. *Paul Cézanne* (18,5 × 14), 98 p., fco 7,20 NF. Lyon, E.I.S.E., 1961.

Jean Gallois, *J. S. Bach* (18,5 × 14), 110 p. fco 6,45 NF. Id.

G. Paoli, *Un Mondo Migliore per Charles Péguy* (13 × 18), 128 p. 500 L. Milan, Edit. Ancora, 1960.

Henri-Paul Eydoux, *Hommes et dieux de la Gaule* (13,5×19), 352 p. 45 h.-t., 16,95 NF. Paris, Plon, 1961.

R. P. Rambaud, O.P. *Sœur M. J. Cepollini des Adoratrices du Sacré-Cœur.* (14 × 19), 188 p., 12 NF. Lyon, E. Vitte, 1961.

Paul Claudel, *Je crois en Dieu,* (14 × 20,5), 426 p., 16 NF. Paris, Gallimard, 1960.

L.-J. Rondeleux. *Isaïe et le prophétisme.* (12 × 17,5), 189 p. Edit. du Seuil, Paris, 1961.

A la Sainte Trinité par Marie. (13,5 × 18), 212 p. Edit. N.-D. de la Trinité, Blois, 1960.

Elio Morozzi. *Il Governo Pastorale.* Secondo S. Antonino Di Firenze. (13 × 18,5), 152 p. Roma, Presbyterium, 1960.

Gaston Morissette, O.M.I. *Pastorale en marche.* (15,5×22), 204 p. Montréal, Rayonnement, 1960.

Max Thurian, frère de Taizé *L'Unité visible des chrétiens et la tradition.* (16 × 23), 120 p. 3 NF. Presses de Taizé (S.-et-L.).

Une encyclopédie doctrinale, historique et pastorale

•

TABLES GENERALES DE L'AMI DU CLERGÉ

Sixième série : (1934-1950)

Un volume grand in-8, 448 p. sur 2 colonnes

Non broché : 800 fr. + port
Broché : 1.050 fr. + 150 fr. port
Relié : 1.600 fr. + 150 fr. port

Ces prix sont valables pour la France et l'Etranger.

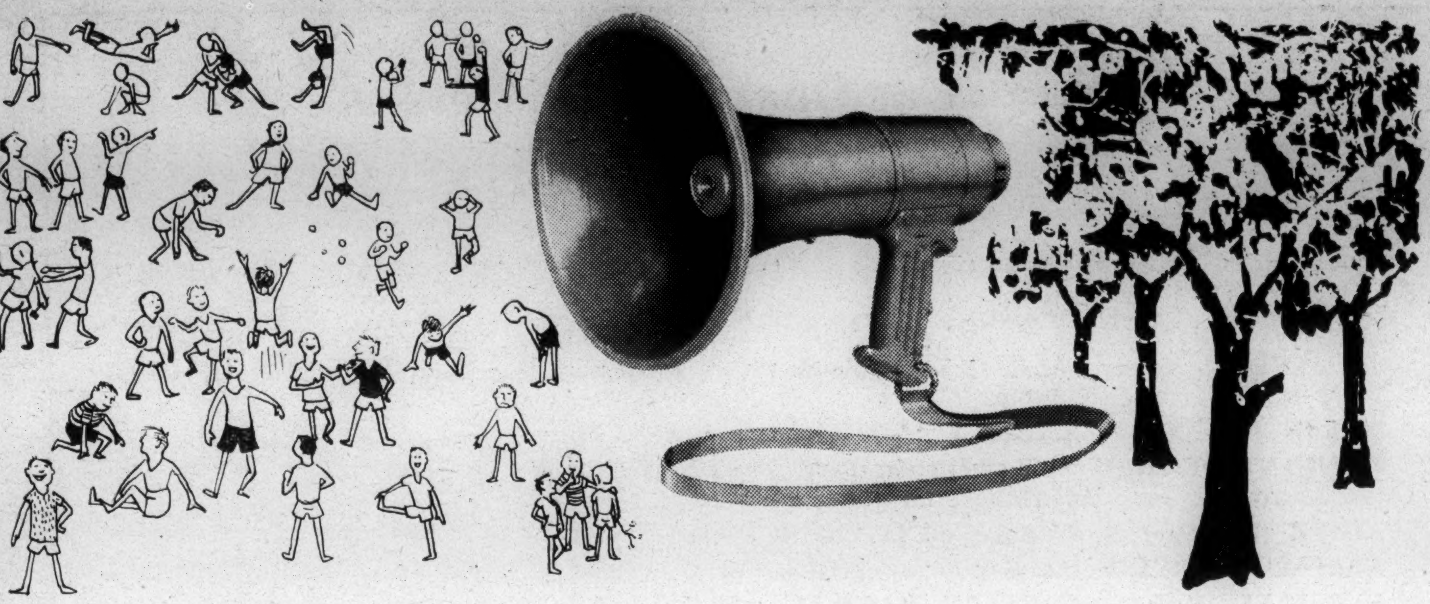

en plein air

le porte-voix électronique

MEGAFLEX
T R A N S I T E X

est votre meilleur serviteur

BOUYER
ÉLECTRO ACOUSTIQUE
B. P. 2 Montauban (T.-et-G.) - Tél. 63.18.80
8, rue du Dôme, Paris XVIe - PAS. 70-34

NOIRCLERC PUBLICITÉ

ELECTRIFICATION DE CLOCHES

MAMIAS – 35 années de spécialisation et d'expérience

★ CLOCHES - BEFFROIS - APPAREILLAGE ELECTRIQUE
★ HORLOGERIE MONUMENTALE
★ CORRECTION ELECTRONIQUE DE L'HEURE - RECEPTEUR « **SYNCHRONEX** »
Label Création 1960 – XIe Salon International de L'Horlogerie

■

MAMIAS - La référence qui ne ment pas
Des prix honnêtes et suivis
7.000 références - 25.000 Appareils en service

■

★ SONORISATION D'EGLISES
DISTRIBUTION « **BOUYER** »

MAMIAS **GAGNY** (S.-&-O.)
TEL. 927 - 19 - 38

Collection « Doctrine et Piété »

par Monseigneur F. CUTTAZ

Pour aider les prêtres dans leurs études, leur vie intérieure et leur enseignement

★

LE JUSTE : Notre Vie de Grâce. Splendeurs et Richesses, 5e édition, couronné par l'Académie française ; 336 p. ; prix : 7,50 + port, 0,90.
NOTRE TRESOR : LA GRACE : Devoirs envers elle, 2e éd. ; prix : 3,90 + p., 0,45.
L'ENFANT DE DIEU ou **l'Amour du Père**, 4e éd. ; prix : 7,50 + p., 0,90.
Couronnée par l'Académie française.
AIMER (Mystique et Pratique de la Charité), 3e éd. ; prix : 7,50 + p., 0,90.
NAISSANCE DIVINE (Le Baptême), 2e éd. ; prix : 6,90 + p., 0,60.
EXPLICATION DES RITES DU BAPTEME. prix : 3,00 + p., 0,45.
NOTRE PENTECOTE (La Confirmation), 2e éd. ; prix : 6,00 + p., 0,60.
NOTRE MESSE (Puissance et Pratique), 2e éd. ; prix : 6,00 + p., 0,60.
PAIN VIVANT et **PAIN DE VIE** (L'Eucharistie), 3e éd. ; prix : 7,50 + p., 0,90.
DANS LES BRAS DU PERE (La Confession), prix : 6,00 + p., 0,60.
L'AMOUR - SACREMENT (Le Mariage des Fils de Dieu), prix : 7,50 + p., 0,90.
REMEDE DIVIN (L'Extrême-Onction), (chez Desclée, 30, rue Saint-Sulpice, Paris-6e).
COMME ELLE : Imitons la Sainte Vierge, prix : 6,90 + p., 0,60.
LA MEILLEURE PART (La vocation religieuse), prix : 0,60 + p., 0,10.
VOTRE ANGE (L'Ange Gardien), prix : 2,70 + p., 0,45.

●

Tous ces ouvrages (sauf Remède Divin) sont en vente chez l'auteur :

13, rue Rousseau, ANNECY — Ch. p. Lyon 382-14

Editions CASTERMAN

Thomas OHM

LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE DES MISSIONS

« Un instrument de travail des plus utiles, tant par sa clarté que par sa précision. La figure générale du problème missionnaire, à travers toute l'histoire de l'Eglise, en ressort dans un relief incomparable. » Scrutator, dans l'*AMI DU CLERGE.*

Collection « Eglise Vivante » — Série « Etudes ». 15 × 21 cm., 164 pages **8,50 NF.**

Robert GUELLUY

VIE DE FOI ET TACHES TERRESTRES

« On y goûtera, en même temps que la profondeur de l'inspiration théologique et biblique, l'attention à l'humain concret qui évite toujours que la discussion se perde dans ces oppositions factices qui naissent de la substitution, trop courante, des abstractions au réel. » Scrutator, dans l'*AMI DU CLERGE.*

Collection « Cahiers de l'Actualité religieuse » 14,5 × 21 cm., 208 pages **9 NF.**

Gabriel MADINIER

NATURE ET MYSTÈRE DE LA FAMILLE

Préface de Jean LACROIX

« Ce qu'il y a de permanent dans la famille, comme aussi bien les problèmes plus particulièrement actuels qui sont les siens, qu'il s'agisse de la vie du couple en elle-même ou des rapports de celle-ci avec les enfants, leur naissance et leur éducation, sont ici traités avec cette délicatesse que donne seule une expérience personnelle profondément méditée. » Scrutator, dans l'*AMI DU CLERGE.*

Collection « Cahiers de l'Actualité religieuse » 14,5 × 21 cm., 114 pages **7,80 NF.**

Maurice VILLAIN

INTRODUCTION A L'ŒCUMÉNISME

« ...une des plus complètes et vivantes initiations à l'essentiel des faits de l'œcuménisme contemporain. » Scrutator, dans l'*AMI DU CLERGE.*

Collection « Eglise Vivante » — Série « Etudes ».
15 × 21 cm., 328 pages, 1 hors-texte, 9e mille, 3e édition refondue et augmentée 12 NF.